FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019



GÉNÉRATION PÊCHE

INFORMATIONS

03 27 20 20 54

www.peche59.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Sommaire



page 5



page 20



page 43

“ L’acte de pêche, acte ultime d’un milieu bien géré… ”

mmaire

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE 5

Les structures associatives de la pêche de loisir 6
La Fédération départementale du Nord 7
La Fédération accompagne son réseau associatif 9
Des actions grâce à nos partenaires 10
Amis pêcheurs, qui êtes-vous ? 12
La réciprocité repose sur le partage 18

DEVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE 20

Le partage des baux de pêche 21
Le programme d'animations fédérales 22
Saison de pêche 2019 - Etang de la Galoperie 23
La pêche en float-tube 24
L'aménagement des parcours de pêche 26
Les animations à destination des jeunes 28
Le programme d'éducation et de sensibilisation 30
Les évènements « Grand public » 31
De Som'Propre à Hauts-de-France propres 32
La communication : Nouvelle génération 34
Zoom sur la surveillance du domaine piscicole 38
La carte du domaine piscicole 40
Coopération, comunication et partenariat 42

MILIEUX AQUATIQUES 43

Protection rapprochée 44
Restauration de la continuité écologique 45
Sur la Solre à Obrechies 46
Aménagement du Parc de l'Aunelle à Quiévrechain 47
Aménagement du Marais Saint Charles à Lallaing 48
Aménagement du plan d'eau de Genech 49
Les plans de gestion piscicole (PGP) 50
Les dispositions no-kill 52
Gestion de l'ésociculture 54
Suivi des populations d'anguille 56
Zoom sur la reproduction du brochet et de la truite 58
Réintroduction du Hotu 60
Sur la Sambre, l'Hydrocotyle 61
Etat d'avancement du PDPG 2.0 62

édito

DU PRÉSIDENT

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ, SYNTHÈSE DE NOS ACTIONS

Conformément à ses statuts, la Fédération publie annuellement son rapport moral d'activité, qui présente et synthétise l'ensemble des grandes actions réalisées liées à la protection des milieux aquatiques et au développement de la pêche de loisir.

En 2019, le conseil d'administration, que j'ai l'honneur de présider, a continué de mener à bien son programme défini en 2016 : diversification de l'offre de pêche (float-tube), dispositions en faveur des espèces piscicoles (no-kill)... Programme diversifié et toujours plus dense, financé sans augmentation du montant de la vignette fédérale depuis 3 ans.

Cette année, les effectifs du loisir pêche sont à la hausse de 1%. Avec 26 436 cartes de pêche et options en 2019, la tendance est à une certaine stabilité sur les dernières saisons. Les jeunes de moins de 18 ans, malgré une petite baisse, représentent 5 162 personnes soit presque 20% des effectifs. Notre objectif, dans les prochains mois, sera donc de mieux valoriser la pêche auprès du jeune public !

Je remercie tous nos pêcheurs, nos AAPPMA et nos partenaires qui nous font confiance et œuvrent avec nous, au quotidien pour protéger les milieux aquatiques et son peuplement et pour le développement de la pêche de loisir.

N'hésitez pas à parcourir ce document - certes non exhaustif - jusqu'au bout ! Il est le reflet de notre mobilisation autour de notre patrimoine piscicole et de notre passion : la pêche !

Daniel SKIERSKI, président





LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



Les stuctures associatives de la pêche de loisir

> **La pêche représente une opportunité pour unir toutes les forces vives au service des milieux aquatiques, des espèces et des territoires.**



Les structures institutionnelles et associatives de la pêche en France ont des responsabilités de service public dans le domaine de l'environnement, social et économique.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Créée par la loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques (FNPF) regroupe 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et leurs 3 700 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA).

Elle est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres (présidents ou représentants des fédérations départementales), présidée par Monsieur Claude ROUSTAN et emploie une quinzaine de salariés.

> **En nombre de pratiquants, la FNPF est la deuxième Fédération sportive de France après celle du football et se situe avant celle de la chasse.**

Les Fédérations Départementales de Pêche et de protection du milieu aquatique (FDDAPPMA) sont regroupées en 9 Unions de Bassin (pour le volet protection des milieux aquatiques en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'eau) et en 13 Associations Régionales (en concordance avec le nouveau découpage territorial régional pour le volet développement et promotion du loisir).

L'Union des Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Artois-Picardie (UFBAP)

Créée en juin 2016, l'UFBAP rassemble les trois FDAAPPMA du bassin : Nord, Pas-de-Calais et Somme et est présidée depuis décembre 2019 par Madame Jocelyne CADET.

La pêche en Artois-Picardie représente 69 000 pêcheurs, 3 400 bénévoles, 230 associations locales (AAPPMA) et 38 salariés.

L'Association Régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hauts-de-France (ARDHDF)

L'Association Régionale, créée en mai 2016, rassemble les cinq Fédérations du territoire : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme. Elle est présidée par Monsieur Patrice CHASSIN.

La pêche dans les Hauts-de-France représente 93 000 pêcheurs, 5 000 bénévoles, 360 associations locales (AAPPMA) et emploient 50 salariés.

CRÉÉE EN 1901, LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU NORD OEUVRE AU QUOTIDIEN POUR LA PÊCHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

(FDPPMA59)

SON RÔLE

1 - Environnemental :
Par la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Par son rôle au niveau de la connaissance et la gestion des espèces mais aussi par son rôle de sensibilisation et information du public et aussi de surveillance de la pêche.

2 - Économique :
Par le développement d'un loisir de qualité et accessible au plus grand nombre, par le développement du tourisme en participant à la revitalisation du milieu rural (implication des associations de pêche dans la vie locale tout au long de l'année). Par aussi l'activité économique qu'elle génère.

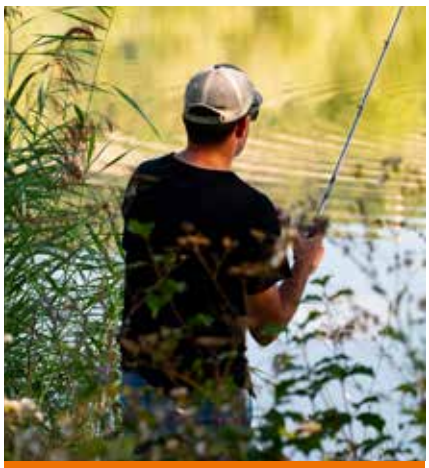
3 - Social :
Par la mise en place d'actions d'information et d'éducation, en faveur des familles et des jeunes, par le développement des ateliers pêche nature (APN), par l'installation de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite en partenariat avec le Département du Nord.

SES MISSIONS



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques et les espèces piscicoles, pour mieux les gérer,
- Rendu d'avis sur dossiers, auprès de l'administration ou autre organisme,
- Réalisation d'opération de restauration,
- Assure une gestion durable des ressources.



DÉVELOPPEMENT DU LOISIR-PÊCHE

- Acquisition de connaissances sur les pêcheurs, pour comprendre leurs besoins et attentes,
- Développement d'une offre de pêche et de produits adaptés,
- Promotion du loisir et communication auprès de tous (partenaires, pêcheurs, grand public...),
- Surveillance du domaine piscicole.

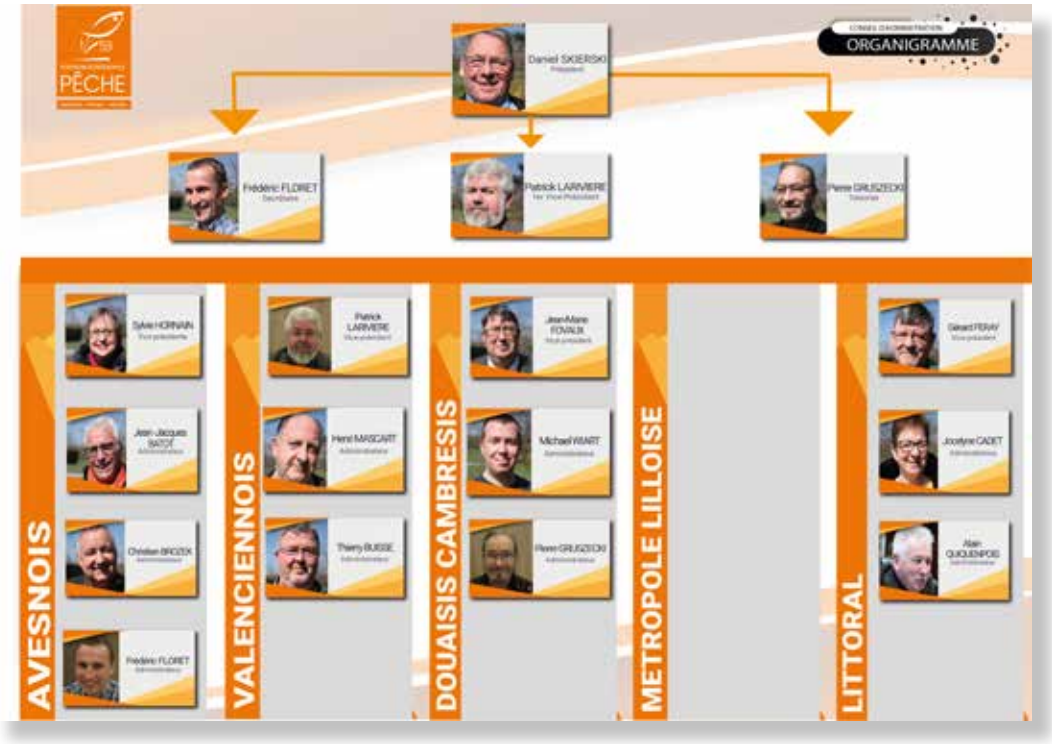


COORDINATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF

- Accompagnement administratif et technique aux AAPPMA du Nord,
- Appui financier par le biais de subventions,
- Appui et coordination des actions,
- Représentation technique et politique des structures associatives à l'échelle locale, départementale et nationale...

Le conseil d'administration

La Fédération est gérée par un conseil d'administration comprenant quatorze membres issus des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
Elus pour une période de 5 ans liés aux baux consentis par l'Etat sur le domaine public fluvial, par les présidents et délégués des AAPPMA du département, ce conseil d'administration définit les orientations politiques et techniques et organise le fonctionnement fédéral.

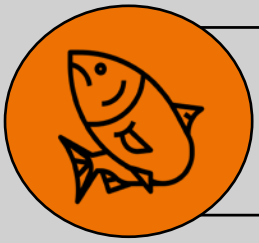


Une équipe salariée

La Fédération emploie 13 salariés répartis en 3 pôles. Cette équipe est encadrée par un directeur, afin d'appliquer la politique définie par le conseil d'administration.



LA FÉDÉRATION ACCOMPAGNE SON RÉSEAU ASSOCIATIF

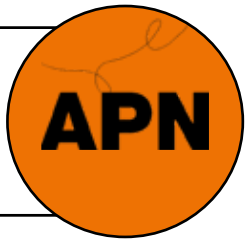


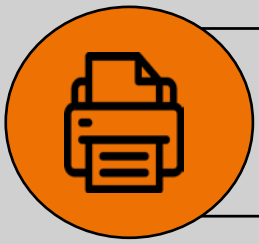
ALEVINAGE
Soutien des peuplements piscicoles

Le réseau associatif soutient les peuplements piscicoles des cours d'eau et plans d'eau du département en effectuant des alevinages.
En 2019, la Fédération a versé en subvention d'alevinage aux AAPPMA pour un montant de **35 805 €,** dont **23 687€** pour la 1ère catégorie (domaine particulier), **12 118 €** pour la 2ème catégorie.

Le département du Nord compte **8 Ateliers Pêche Nature** bénévoles (répartis sur tout le territoire de Gravelines à Landrecies), gérés par des pêcheurs passionnés soucieux de transmettre leur passion en faisant découvrir la pêche et les techniques de pêche mais aussi les milieux aquatiques et leur fonctionnement.
L'objectif principal est la formation des (jeunes) pêcheurs afin de leur permettre de pratiquer la pêche de façon autonome et en ayant un comportement respectueux du poisson, des milieux aquatiques et des autres usagers.
En 2019, **6 393€** ont été versés aux APN, sans compter la participation financière relative à l'achat de tenues nécessaires à leur bon fonctionnement, représentant **2 742.45€** de factures (financement FNPF/FD59).

ATELIER PÊCHE NATURE
Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs



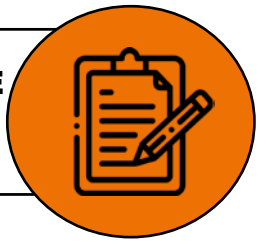


AIDE À L'IMPRESSION
des cartes de pêche

1 731.80€ ont été versés aux **90 AAPPMA** pour l'aide à l'impression des cartes de pêche via leurs comptes ou leurs dépositaires.

L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles via l'établissement d'un **Plan de Gestion Piscicole** (Article L 433-3 du code de l'environnement). Ce PGP doit permettre de répondre aux exigences de protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques dictées par l'article L 431-1 du code de l'environnement.
La Fédération accompagne ses AAPPMA dans la rédaction du document, la réalisation des actions et les soutient financièrement. Deux nouveaux plans de gestion ont été élaborés et sont en cours de signature.

PLAN DE GESTION PISCICOLE
Engagement en faveur des milieux



Des actions concrètes,
grâce à nos partenaires



La Fédération s'est depuis longtemps mobilisée autour de la restauration de nos milieux aquatiques, canaux, étangs et rivières.

Depuis 20 ans, la Fédération de pêche du Nord s'est professionnalisée. Les premières années, notre structure a profité du dispositif emplois jeunes mis en œuvre par le gouvernement de l'époque.

La pérennisation des équipes s'est faite progressivement par la montée en compétences de notre structure. Ces compétences reconnues ont permis de positionner la structure comme un interlocuteur spécialisé et privilégié du territoire sur la question de la gestion piscicole, des milieux aquatiques ainsi que la sensibilisation à l'environnement et l'initiation au loisir pêche.

Cette reconnaissance s'est faite progressivement par le travail accompli par les équipes dans les missions quotidiennes. Elle a permis de mobiliser 2 grands partenaires qui ont vu dans ce travail, un intérêt commun pour le développement de notre territoire.

CONVENTION CADRE PLURI-ANNUEL

La Fédération a conventionné depuis de nombreuses années avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional des Hauts-de-France. Ce conventionnement est d'ailleurs élargi aux autres fédérations du bassin ou de la région.

La région des Hauts-de-France abrite une densité de milieux aquatiques remarquables, les cours d'eau, les marais, les zones humides et les étangs sont d'autant d'éléments favorables au développement de la biodiversité.

Dans un contexte de convergence entre les domaines d'intervention des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique et les orientations régionales en matière de biodiversité, la Région a souhaité inscrire sa volonté de soutenir notre structure dans la durée, par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 2017 à 2019.

- La création d'un observatoire piscicole régional
- L'aménagement du territoire et la restauration des milieux aquatiques
- La gestion durable de la ressource piscicole

Chaque année, la Fédération dépose, au titre de cette convention, une demande de subvention afin d'être accompagnée sur nos actions reprises au titre de ces thèmes. Cet accompagnement financier permet en outre de nous accompagner sur la réalisation des différents inventaires (inventaires complets et

indices d'abondance par pêche à l'électricité, suivis thermiques…), la réalisation d'études ou de travaux d'aménagement, ainsi que la sensibilisation aux milieux aquatiques.

Un dispositif similaire de convention pluriannuelle est également mis en place avec l'Agence de l'eau Artois Picardie et les thématiques de travail convergent avec l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Partant du principe que la pêche ou d'autres usages doivent se faire dans un environnement de qualité, ces deux dispositifs visent le même objectif, celui de restaurer une bonne qualité de nos cours d'eau et de nos milieux aquatiques en vue de l'atteinte d'un bon état écologique.

Dès lors la qualité environnementale atteinte ou améliorée, les milieux naturels peuvent devenir le support de nos activités. De plus, l'agrément environnemental devient aujourd'hui un élément important pour les populations des bassins de vie, la possibilité de trouver un espace naturel, un site de pêche accueillant et apaisant est un critère important pour les citoyens et le devient même pour les entreprises, soucieuses de fournir un cadre de vie agréable à leurs salariés.

Chaque année, la fédération rédige un programme d'actions visant à définir concrètement les sujets sur lesquelle elle souhaite travailler. Ce programme des actions regroupe habituellement entre 20 à 30 actions. Pour chacune de ces actions, les objectifs et les enjeux sont définis. L'action est également décrite afin de préciser les missions à mettre en œuvre. Pour s'assurer du suivi et évaluer l'avancée du travail ou encore de l'efficacité des actions, des indicateurs techniques de suivis et de résultats accompagnent ce programme.

Ce tableau des indicateurs est retransmis chaque année à la fin du programme. Comme vous pouvez le voir dan ce tableau, la réalisation des programmes des actions est suivi par un certain nombre d'indicateur très précis et opérationnel. Ainsi quelques exemples pour l'année 2019, 42 stations de pêche électrique ont été réalisés, 17 km de cours d'eau ont été restaurés, 304 personnes ont participé à des animations…

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de suivi et de résultat	Nord 2019
Observatoire piscicole	Inventaires scientifiques	Nombre de stations répertoriées (stations régulièrement échantillonnées)	6 stations
		Nombre de stations échantillonnées	42 stations
		Temps passé	155 jours
	Suivis biologiques d'espèces à enjeu particulier	Nombre de stations répertoriées (stations régulièrement échantillonnées)	165 stations
		Nombre de stations échantillonnées	33 stations
		Temps passé	140 jours
		Nombre de prélèvements scalimétriques	0 prélèvements
	Transmission des données d'inventaires scientifiques	Nombre de données générées	/ données
		Nombre de documents réalisés (atlas, diagnostic…)	3 documents
		Nombre de données mises à disposition des partenaires (convention…)	5 données
Aménagement du territoire, restauration de milieu aquatique	Etudes pré-opérationnelles à la restauration des milieux	Nombre d'études pré-opérationnelles	4 études
		Temps passé sur les études	43 jours
		Nombre de réunions sur les études	3 réunions
	Travaux de restauration des MA	Nombre d'ouvrages effacés	4 ouvrages
		Nombre d'ouvrages aménagés	1 ouvrages
		Linéaire de cours d'eau restauré	17 580 ml
		Surfaces d'annexes hydrauliques restaurées	0 m²
		Linéaire de clotures installées	3480 ml
		Nombre de descentes aménagées, abreuvoirs…	5 aménagements
		Diversification habitats (recharge granulométrique)	0 tonnes
		Zones de reproduction créées (surface)	0 m²
		Zones de reproduction restaurées (surface)	200 m²
		Nombre de réunions sur les travaux	21 réunions
		Temps passé sur les travaux	135 jours
	Suivi et évaluation des opérations de restauration des milieux aquatiques	Nombre de stations de surveillance suivies	5 stations
		Nombre de stations équipées de vidéo comptage	0 stations
		Nombre de stations équipées de radiopistage	0 stations
		Temps passé sur le suivi des stations de surveillance	35 jours
	Assistance aux partenaires en charge de programmes de planification et de réalisation de travaux	Nombre de projets suivis	14 projets
		Nombre de réunions	19 réunions
		Nombre d'avis techniques fournis	4 avis
		Temps passé sur l'assistance aux partenaires	40 jours
Gestion durable de la ressource piscicole	Actions auprès du grand public, formation implication des pêcheurs	Nombre d'événements (salons, fêtes de la nature et des parcs…)	4 événements
		Nombre de visiteurs (estimation)	500 visiteurs
		Temps passé pour les événements	24 jours
		Nombres d'interventions scolaires	24 interventions
		Nombres d'interventions extrascolaires	16 interventions
		Nombre d'enfants sensibilisés / initiés	env 700 enfants
		Temps passé pour les interventions scolaires et extrascolaires	40 jours
		Nombres d'interventions hors scolaires (initiations, stages, afterwork, animations fédérales pour JN	36 interventions
		Nombres de participants	304 participants
		Temps passé sur les interventions hors scolaires	33 jours
		Nombre de chantiers natures	0 chantiers
		Interventions chantiers écoles, bac pro…	0 interventions
		Nombre d'élèves sensibilisés / formés	0 élèves
		Temps passé	0 jours
		Nombre de concours fédéraux	1 concours
		Nombre de concours scientifiques fédéraux	0 concours
		Nombre de participants concours fédéraux	25 participants
		Nombre de participants concours scientifiques fédéraux	0 participants
		Temps passé concours	7 jours
	Soutiens aux APN	Nombre d'APN (AAPPMA)	8 APN
		Nombre d'APN (fédéraux)	1 APN
		Nombre de pêcheurs formés	1534 pêcheurs
		Temps passé fédéral	17 jours
	Outils numériques, support de communication	Nombre de publication	161 vidéos
		Nombre de visiteurs sur le site web	visiteurs
		Nombre d'abonnés/amis facebook	3091 abonnés
		Nombre d'abonnés youtube	292 abonnés
		Nombre d'abonnés newsletters	19072 abonnés
		Nombre de données générées ou mises à disposition du public	95 données
		Nombre de dossiers sentinelles nature traités (veille MA : pollution, mortalité piscicole…)	6 dossiers
		Nombre de supports édités	48 supports
		Nombre de PGP conçus	3 PGP
		Temps passé (conception et animation PGP)	60 jours
		Nombre de licenciés (placements cartes de pêche ?)	20 300 cartes
		Nombre de personnes formées à l'emploi	14 employés

Merci à nos partenaires !

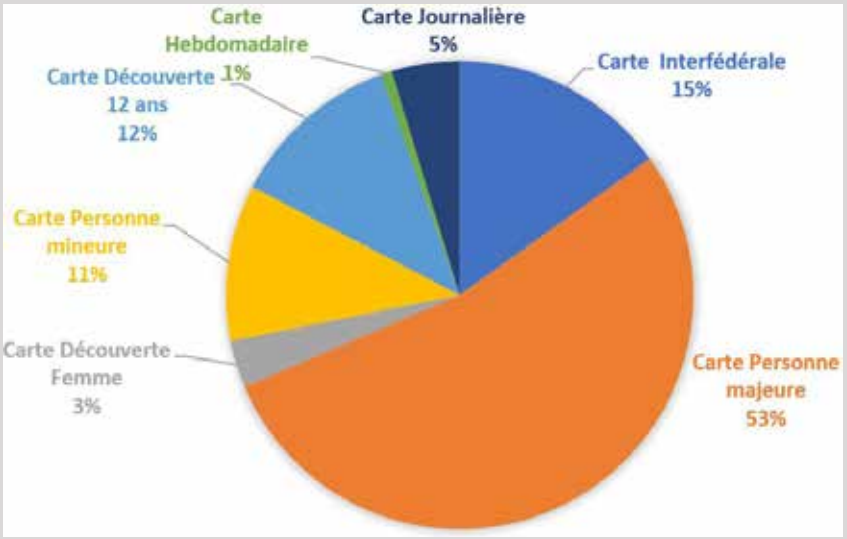
Amis pêcheurs,
qui êtes-vous ?

Après un bilan des effectifs stagnants en 2018, la Fédération de pêche du Nord est heureuse de partager avec vous une hausse d'adhérents pour cette saison 2019.

Augmentation significative de + 4% des cartes majeures et interfédérales, soit une augmentation tous produits confondus de 1%, représentant 258 cartes en plus pour 2019.

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Interfédérale Personne majeure URNE 2019 (Union Réciprocitaire du Nord-Est)	4426	4921	+495	+11.18%
Carte Personne majeure	13322	13367	+45	+0.34%
Carte Personne majeure - Offre d'automne		152	+152	---
Sous-Total des cartes Personne Majeure	**17748**	**18440**	**+692**	**+3.9%**
Carte Découverte Femme	918	945	+27	+2.94%
Carte Personne mineure	2855	2747	-108	-3.78%
Carte Découverte -12 ans	2935	2688	-247	-8.42%
Carte Hebdomadaire	212	215	+3	+1.42%
Carte Journalière	1340	1265	-75	-5.6%
Total Cartes de Pêche	**26008**	**26300**	**+292**	**+1.12%**
Option Union Réciprocitaire du Nord-Est	170	136	-34	-20%
Total cartes de pêche + options	**26178**	**26436**	**+258**	**+0.99%**

La saison 2019 marque une hausse du nombre de pêcheurs dans le Nord !





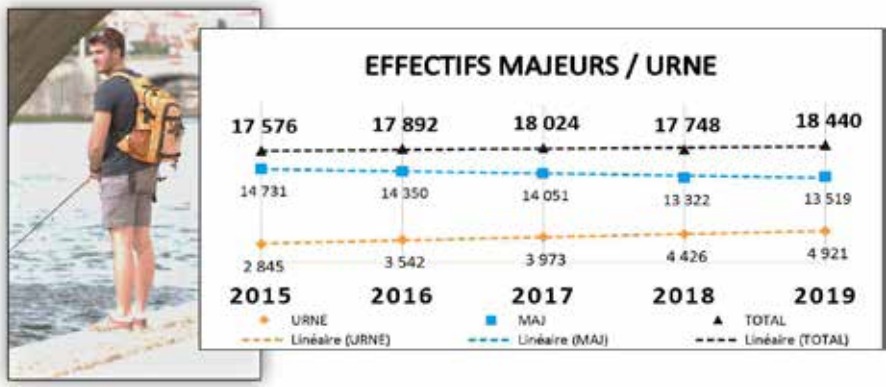
LA CARTE "PERSONNE MAJEURE"

Comme indiqué précédemment, le nombre de personnes voulant pratiquer la pêche augmente dans le Nord et c'est une excellente nouvelle !
Cette augmentation est, certes, liée à la météo mais démontre aussi un regain d'intérêt pour ce loisir ancestral. Les effectifs de pêcheurs acquittant une carte **"Personne Majeure"** sont stables ; cependant, depuis maintenant plusieurs années, nous constatons que les pêcheurs troquent leur carte **"Personne Majeure"** pour une **"carte Interfédérale"**.

ècheurs

Le graphique ci-contre montre significativement un basculement de la carte départementale vers l'interfédérale avec 495 cartes URNE délivrées en plus en 2019.

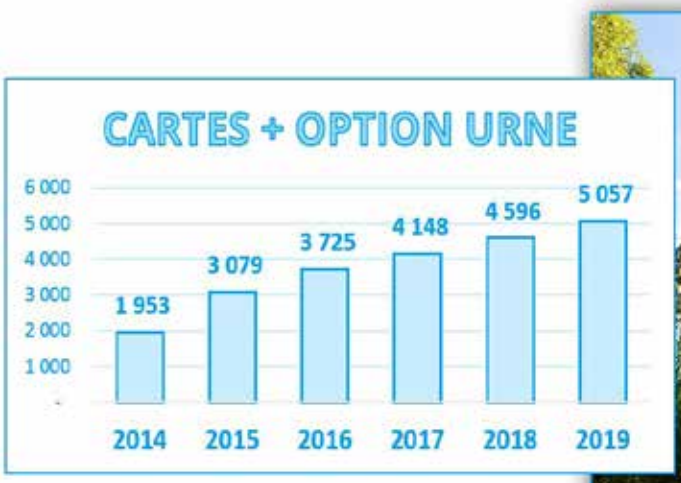
Preuve que le pêcheur souhaite pouvoir pêcher partout à moindre coût et en toute tranquillité !





LA CARTE "INTERFÉDÉRALE" ET L'OPTION URNE

La réciprocité dite **« nationale »**, regroupant 91 départements de France, montre comme chaque année, une orientation des pêcheurs vers la carte interfédérale à 96 €.
Ce sont 495 cartes ou options délivrées en plus pour cette saison.







LA CARTE "DÉCOUVERTE FEMME"



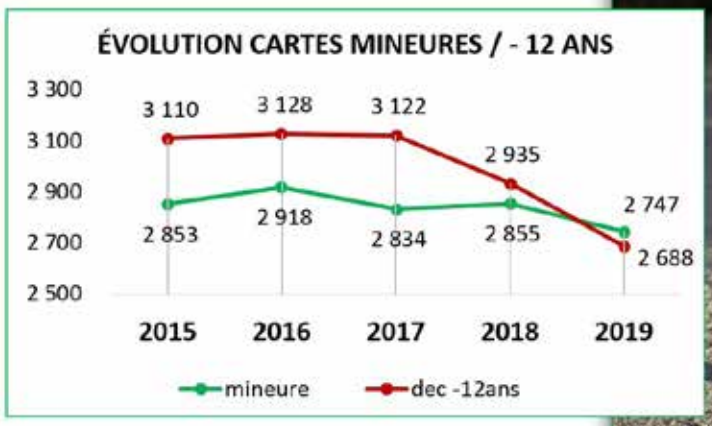
Pêcheuses débutantes ou expérimentées, les femmes ont la pêche !

Encore une belle augmentation pour les femmes cette saison. Quel plaisir de voir de plus en plus de femmes pratiquer ce loisir ! Pour preuve 27 femmes en plus cette année, soit 193 adhérentes de plus en 10 ans.
Merci mesdames !

LES CARTES POUR LES JEUNES



Nous remarquons malheureusement qu'il est compliqué de séduire la « jeune génération » au bord de l'eau et enregistrons une baisse significative des effectifs mineurs et découverte – de 12 ans pour cette saison (graphique ci-dessous).





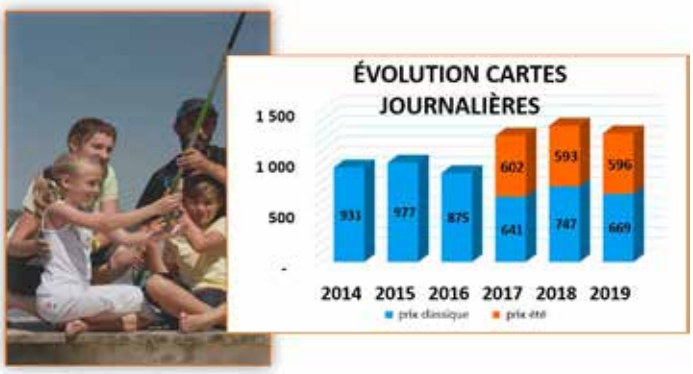
Cette année, ce sont – 108 mineurs et – 247 enfants de moins de 12 ans qui n'ont pas pris leur cartes de pêche, soit 355 jeunes de moins que l'année précédente.

Attention toutefois, car ce chiffre seul ne représente qu'une partie de la problématique. En effet, suite à une analyse, il semble qu'il y ait un certain "turn-over" dans les effectifs de jeunes. En effet, les jeunes aiment l'attrait de la nouveauté et donc ont des habitudes changeantes en matière de loisir. Autrement dit, nous avons de nouvelles recrues mais qui ne suffisent pas à limiter les pertes et à fidéliser les jeunes.

Nous comptons sur notre programme d'animations fédérales ainsi que sur notre programme d'éducation et de sensibilisation aux milieux aquatiques, dispensé en milieu scolaire et sur l'investissement de nos Ateliers Pêche Nature et de nos AAPPMA afin de remonter ces effectifs pour 2020.

LA CARTE "JOURNALIÈRE"

Avec un tarif promotionnel toujours proposée en 2019 durant la période estivale, soit du 1er juin au 31 août, les cartes journalières quand sont plutôt stables avec 1 265 cartes pour 2019 contre 1 340 en 2018. Légère baisse qui laisse penser que le pêcheur journalier s'est orienté, pour l'année 2019, vers une pêche annuelle.



LA CARTE "HEBDOMADAIRE"

Pas de grand bouleversement pour les effectifs hebdomadaires qui suivent une courbe assez stable depuis plusieurs années.



Avec 209 cartes délivrées, ce produit reste apprécié principalement durant les périodes estivales d'avril et juillet/août 2019.

êcheurs

LA CARTE “OFFRE D’AUTOMNE”

La majeure partie des cartes de pêche sont délivrées au cours des six premiers mois de l’année.
Afin de fidéliser et de recruter de nouveaux pêcheurs en fin de saison, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) expérimente depuis la saison 2018, la carte de pêche « Personne Majeure » offre d’automne afin de fidéliser et de recruter de nouveaux pêcheurs en fin de saison.

Afin de pouvoir mettre en place cette expérimentation sur l’outil cartedepeche.fr, en 2019, la Fédération a souhaité recueillir le consentement de ses AAPPMA (100% des réciprocitaires ainsi que les AAPPMA non réciprocitaires volontaires). Seule l’AAPPMA de Ferrière la Petite a répondu négativement. Ainsi le dispositif a été mis en place du 1er octobre 2019 au 15 décembre 2019.





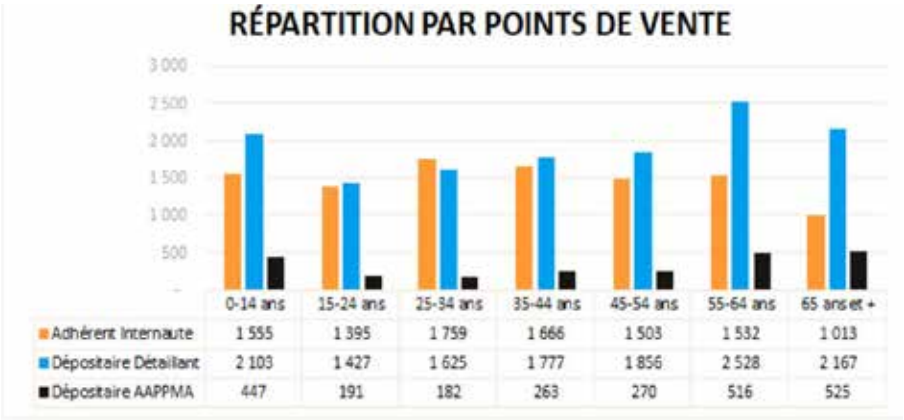
Cette offre, représentant une opportunité pour le réseau associatif, a séduit 152 pêcheurs en 2019.

Ce dispositif aura permis de délivrer plus de cartes de pêche sur une période dite « creuse » et de satisfaire les pêcheurs (notamment ceux rebutés à l’idée d’acquitter une carte de pêche à taux plein pour 3 mois).

NOUVEAUTÉ 2019

- Seule la carte « Personne Majeure » est concernée ;
- La réduction de 50% est appliquée sur le montant global de la carte annuelle « Personne Majeure » (ni sur les options, ni sur la réciprocité interdépartementale) ;
- Chaque échelon volontaire pour l’expérimentation, a consenti une remise sur sa part de cotisation. La FNPF, quant à elle, prend à sa charge l’intégralité de la RMA en sus de la remise de 50 % sur sa propre cotisation ;
- Cette offre est disponible exclusivement du 1er octobre au 31 décembre 2019 ;
- Le pêcheur bénéficiant de cette offre aura le statut de membre actif.

RÉPARTITION PAR TYPE DE POINTS DE VENTE/ÂGE



Selon la tranche d'âge, nous constatons une orientation du point de vente.
Quand les 25-34 ans s'orientent vers l'achat direct via le site www.cartedepeche.fr, les 55-64 ans favorisent le réseau de dépositaires revendeurs.

Plus généralement, nous remarquons que le contact avec un revendeur reste important pour le pêcheur. Celui-ci va préférer se déplacer pour acquitter sa carte de pêche et ainsi pouvoir échanger et poser ses questions.

59 LE NORD
EN CHIFFRES

• 2ème Fédération
à l'échelle nationale sur les cartes de pêche annuelles

Département	TOP 10 sur la délivrance des cartes annuelles
71 - SAONE-ET-LOIRE	26 601
59 - NORD	24 820
67 - BAS-RHIN	23 707
31 - HAUTE-GARONNE	23 423
38 - ISERE	23 147
33 - GIRONDE	22 888
49 - MAINE-ET-LOIRE	22 116
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	20 252
01 - AIN	19 555
85 - VENDEE	18 951

• 12ème Fédération
à l'échelle nationale, toutes cartes confondues

Département	Total
71 - SAONE-ET-LOIRE	36 377
67 - BAS-RHIN	34 989
38 - ISERE	33 825
74 - HAUTE-SAVOIE	33 733
49 - MAINE-ET-LOIRE	32 553
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	30 650
73 - SAVOIE	29 760
01 - AIN	29 433
33 - GIRONDE	28 776
85 - VENDEE	28 421
39 - JURA	27 913
59 - NORD	27 799

Ce chiffre comparatif sur la délivrance des cartes de pêche annuelles, entre le Nord et les autres départements, démontre que la pêche est un loisir pratiqué régulièrement et encré à l'année ; ce dont nous nous réjouissons.

Délivrance des cartes de pêche : ÉVOLUTION 2020

L'Assemblée Générale de la FNPF a validé l'expérimentation de la mensualisation du paiement de la carte de pêche en 2020, mode de paiement supplémentaire proposé sur l'interface « grand public » et l'interface « dépositaires FD et AAPPMA » (les dépositaires privés étant exclus de l'expérimentation).

Ce mode de paiement supplémentaire a permis du 15 décembre 2019 au 15 février 2020 de profiter d'un paiement de sa carte de pêche en 12 fois selon les conditions suivantes :

- L'adresse mail et le numéro de portable de l'adhérent sont obligatoires pour permettre la signature numérique du mandat de prélèvement et les relances,

- Uniquement sur un panier d'un montant compris entre 70 € et 300 € et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).

- Le pêcheur s'acquitte également de frais de gestion globaux (signature du mandat, coût des transactions et des prélèvements, impayés de 1 € par mois, soit 12 € par panier mensualisé).





Pour les AAPPMA :

- Gestion des cotisations : La ventilation de ces commandes mensualisées de la FNPF vers les FD sera réalisée en une seule fois et en totalité courant juin 2020. La FNPF fera donc l'avance des cotisations restant à encaisser entre juin et décembre.

Le dispositif a été mis en place pour les trois AAPPMA volontaires (Arleux, Courchelettes et Saint Souplet).

La réciprocité repose sur le partage

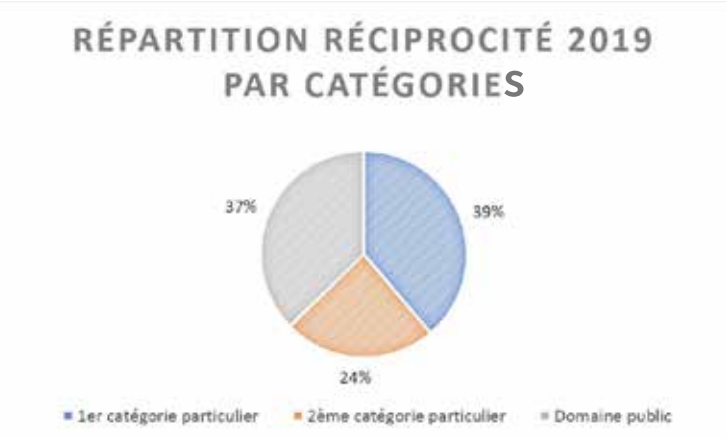


LA RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE

L'ensemble du réseau associatif, et notamment les AAPPMA (conformément à leurs statuts), participe à la connaissance de la pratique halieutique et à son organisation au travers d'actions de promotion, en favorisant en particulier la réciprocité.

> ***Ainsi, 66 AAPPMA ont signé la charte des accords de réciprocité, et mettent à la disposition de tous les pêcheurs, la totalité des parcours dont elles assurent la gestion.***

Les AAPPMA volontaires et signataires se voient allouer une ristourne sur les cartes délivrées.
Ainsi, au titre de la saison 2019, la Fédération a versé aux AAPPMA réciprocitaires un montant de **92 200€**.



Nouveauté 2020 :

+ une entrée (AAPPMA d' Eppe-Sauvage)
- une sortie (AAPPMA «Lille Transports») car dissolution de L'AAPPMA

soit (toujours) **66 AAPPMA** réciprocitaires (sur 89)



LA RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

La carte de pêche permet de pêcher sur les lots de pêche de l'association à laquelle le pêcheur adhère automatiquement en faisant l'acquisition de sa carte. De nombreuses associations agréées et Fédérations de pêche ont souhaité aller plus loin en s'associant, pour partager leurs territoires de pêche pour offrir à leurs adhérents et à tous les pêcheurs un plus grand terrain de jeu.

Ainsi aujourd'hui, il existe **4 groupements réciprocitaires** :

- L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) regroupe 34 fédérations pour 37 départements (4 en région parisienne)
- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) regroupe 36 départements
- L'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) regroupe 17 départements
- La réciprocité Savoie regroupe 2 départements

Pour ceux qui pratiquent leur loisir régulièrement pendant l'année et qui aiment découvrir de nouveaux territoires, la carte annuelle « Personne Interfédérale» (ou la carte «Personne Majeure» accompagnée de l'option URNE) est la carte adéquate. Elle permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE dans le respect des règles de la police de la pêche.



LE FOND RECIPROCITAIRE "URNE"

La prise de carte de pêche «Interfédérale» a croît de manière importante en 2019. Pour la deuxième année consécutive, les pêcheurs s'orientent de plus en plus vers ce produit leur permettant d'accèder à un linéaire toujours plus important.

Ainsi la Fédération départementale, après avoir été créditée de sa quote-part, a redistribué aux AAPPMA, un montant de 37 927.50 € contre 34 492.50 € en 2018, soit 3 435.00 € de plus.



DEVELOPPEMENT
LOISIR PÊCHE



Le partage des baux de pêche

CONVENTIONS “DROIT DE PÊCHE”

Depuis de nombreuses années, la Fédération s’est engagée dans la contractualisation avec des propriétaires pour la mise à disposition gratuite ou gratuite de l’exercice du droit de pêche, pour une durée de 5 à 10 ans.

En effet, la Fédération et ses AAPPMA a vocation à détenir ou gérer des droits de pêche sur plusieurs domaines : public de l’Etat, privé des collectivités, de propriétaires riverains…

Les droits sont, dans la majeure partie des cas, rétrocés aux AAPPMA locales, dans le cadre de la réciprocité.

Par le biais de ces contrats, la Fédération pérennise la dévolution des baux de pêche au bénéfice des AAPPMA et des pêcheurs.

ÉTANG - GENECH



Propriétaire : AAPPMA “Les Pêcheurs Unis de Lille”
Convention : du 5 novembre 2019 au 4 novembre 2029 / gratuite
Projet : Travaux de restauration écologique et aménagement halieutique

ÉTANG DES ÉVOÎCHES - MARCHIENNES



Propriétaire : SAS Camping Chéri
Convention : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 / payante

ÉTANG COMMUNAL - POIX-DU-NORD



Propriétaire : Mairie de Poix-du-Nord
Convention : du 1er juillet 2019 au 30 juin 2028 / gratuite

Découverte de la pêche et des milieux

PROGRAMME D'ANIMATIONS FÉDÉRAL

Lancé il y a maintenant plusieurs années, le programme d'animations fédéral connaît un beau succès !
Pour rappel, l'objectif recherché est celui d'initier le plus grand nombre à la pêche mais aussi d'informer le grand public à la fragilité des milieux aquatiques, durant 2 heures environ.

Ces animations sont un grand moment d'échanges entre un passionné diplômé, des nocives mais aussi des néophytes qui viennent découvrir un domaine riche en diversité !

En 2019, 27 animations ont été programmées, sur des thématiques diverses et variées : atelier montage de mouches, visite de la pisciculture et de la frayère des Marpiniaux, sans oublier d'initiation à la pêche (coup, carna, pêche en famille...) , des afterschool et de la pêche en float-tube.

Malheureusementt, la canicule nous a contraint à annuler 2 animations.

Au total, ce sont 128 participants qui ont partagé un moment d'échanges autour des milieux aquatiques et de la pêche !









3... 2... 1...

Le programme 2020, à peine commencé, aussi vite terminé...

En effet, dès le 13 mars, au regard du contexte sanitaire actuel, nous avons pris certaines mesures afin de participer à l'effort de réduction de la propagation du Covid-19, en annulant notamment toutes les animations prévues et ce jusqu'à la fin juin.

La reprise du PAF estival a été planifiée le 1er juillet. De la pêche, du partage... oui mais en toute sécurité ! Vous êtes tous les bienvenus au bord de l'eau !



ACTIVITÉS GRATUITES, OUVERTES À TOUS !

Saison de pêche 2019

ÉTANG DE LA GALOPERIE



Crédit photo : Mathieu Monier

En avril 2015, la Fédération a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (propriétaire de l'étang de la Galoperie) s'articulant autour de 3 axes :

1) l'amélioration de la connaissance piscicole de l'étang et de sa fonctionnalité (projet de restauration de la continuité écologique de l'étang et du ruisseau des Anorelles par exemple) ;
2) le développement de la pratique de loisir pêche (zone de pêche tenant compte de la fragilité des milieux)
3) la préservation des zones humides, des habitats (zone de frayères) et des espèces inféodées à ces milieux.

Aussi pour permettre la poursuite de la pratique halieutique sur le site, nous avons défini ensemble de nouvelles modalités afin que la pêche reste compatible avec ce site naturel et les espèces faunistiques présentes.

La pêche y est donc autorisée du dernier dimanche du mois d'août au dernier samedi de janvier de l'année suivante). Afin de dresser annuellement le bilan halieutique, la Fédération a mis en place un système de carnet de capture pour avoir des données sur le nombre de capture, les espèces pêchées, leurs tailles etc.

En 2019, 57 pêcheurs ont réservé une session de pêche, ce qui représente en moyenne 10 pêcheurs par mois, sur la période d'ouverture (du dimanche 25 août 2019 au samedi 26 janvier 2020).

Malheureusement pour la saison 2019, il a été impossible d'analyser avec fiabilité les données des carnets de capture, car seuls 13 pêcheurs ont partagé avec nous leurs informations de pêche.

Vous avez réservé une session de pêche ? Envoyez-nous vos photos/ vidéos (comme Mathieu et Damien), qui nous serviront à valoriser la pêche en float-tube sur l'étang.



Crédit photo : Damien Recourt

En faveur du Loisir-Pêche

LA PÊCHE EN FLOAT-TUBE



La Fédération a mis un point d'honneur les dernières années à développer la pratique du float-tube, notamment sur le Domaine Public Fluvial.

Petit retour en arrière :

En 2017, les premières démarches et réunions avec les Voies Navigables de France (VNF) sont engagées.
L'objectif était d'identifier des zones jugées sans risques permettant l'autorisation de la pêche en float tube, sur les canaux.
Durant deux ans suivants notre demande initiale, nous avons de multiples échanges très riches avec les VNF et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord (DDTM) afin d'obtenir un nouveau règlement de police de navigation.
Ce dernier, arrivé début 2019, a permis l'autorisation tant attendue par nos pêcheuses et pêcheurs embarqués.

Aujourd'hui, le float-tube est autorisé sur un grand linéaire du DPF sur le département. Les cours d'eau de types canaux à grand gabarit n'ont pas été repris, car ils sont jugés trop dangereux à cause des péniches au lourd tonnage qui naviguent.

Néanmoins, de nombreux canaux répartis sur tout le département permettent aux pêcheurs d'accéder rapidement à des sites favorables. Par exemple, nous avons sur la partie nord du département le canal de Bergues et le canal de la Haute-Colme. Sur la partie centrale du département, nous avons le canal de Seclin, la Lys et pour finir sur la partie sud du département il y a la Scarpe et la Sambre.

La pratique de la pêche en float-tube et les demandes obligent le pêcheur à respecter l'arrêté préfectoral sur l'exercice de la pêche. Afin de les informer, nous avons créé plusieurs supports (voir page de droite).



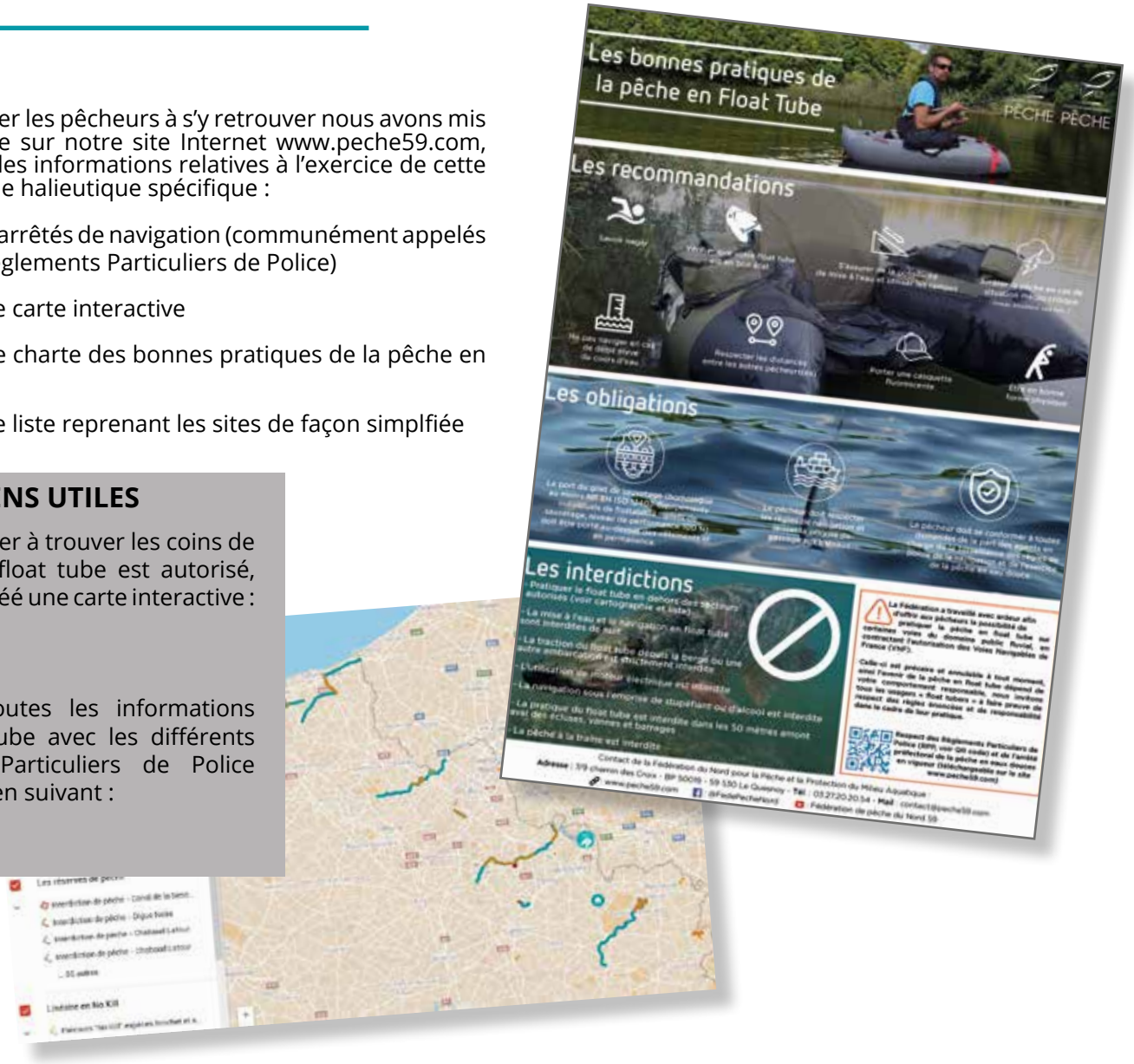
Pour aider les pêcheurs à s'y retrouver nous avons mis en ligne sur notre site Internet www.peche59.com, toutes les informations relatives à l'exercice de cette pratique halieutique spécifique :

- les arrêtés de navigation (communément appelés RPP pour Règlements Particuliers de Police)

- une carte interactive

- une charte des bonnes pratiques de la pêche en float-tube

- une liste reprenant les sites de façon simplfiée



LIENS UTILES

Pour vous aider à trouver les coins de pêche où le float tube est autorisé, nous avons créé une carte interactive :

CLIQUEZ ICI

Retrouvez, toutes les informations sur le float-tube avec les différents Règlements Particuliers de Police (RPP) sur le lien suivant :

CLIQUEZ LÀ

ZOOM SUR LA PRATIQUE HALIEUTIQUE EN FLOAT-TUBE SUR UN ÉTANG FÉDÉRAL

Parce que cette pratique, permettant de prospecter de nouveaux spots parfois inaccessibles, peut se pratiquer sur les canaux mais aussi sur des étangs, la Fédération a continué ses démarches de développement hors Domaine Public Fluvial (DPF).

L'étang de la Galoperie (Anor), l'étang de la Puchoie (Saint Amand-les-eaux) et le lac d'Armbouts-Cappel sont déjà ouverts à la pratique.

L'étang Wagnier (Thivencelle/Condé), propriété des VNF et site inclus dans les baux de pêche du DPF, est un magnifique plan d'eau de plus de 3 hectares, parfaitement adapté à une vocation particulière : la pratique du « black-bass en float tube ». Ce plan d'eau a donc fait l'objet d'aménagement spécifique (plage de mise à l'eau, implantation d'un panneau d'information...).

Un dossier a été déposé auprès de la Fédération Nationale de la Pêche pour labelliser le site en «Parcours Passion».

L'inauguration est prévue courant 2020.



En faveur du Loisir-Pêche

L'AMÉNAGEMENT DES PARCOURS DE PÊCHE



La Fédération départementale expérimente une stratégie de développement, qui s'articule autour d'un premier axe : disposer d'un réseau de sites de pêche adaptés à la demande des différents publics, offrant les meilleures conditions de pêche possible.

Pour cela, différents aménagements sont réalisés : linéaires de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite et sécurisés, pontons, zones de stationnement, descente de mise à l'eau...

Ultime étape de l'aménagement des parcours, la mise en place de signalétique permet de bien informer les pêcheurs et le public, sur la pratique du loisir-pêche, la réglementation en vigueur mais aussi la découverte de la biodiversité faunistique et floristique, qu'elle soit aquatique ou terrestre.

Certains parcours d'excellence sont labellisés, conformément au Schéma National de Développement du Loisir-Pêche : "Découverte", "Famille", "Passion", comme l'étang Wagniez à Thivencelle.

L'ensemble de ces projets peuvent voir le jour uniquement grâce à l'accompagnement financier de nos partenaires : le Conseil Départemental du Nord et la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique.



L'objectif recherché est d'avoir des sites équipés de l'ensemble des infrastructures dont le pêcheur peut avoir besoin pour pratiquer son loisir en toute quiétude.

La campagne d'implantation se déroule généralement sur trois temps :

- l'audit et les relevés sur site
- les demandes de participation financière
- l'implantation des équipements par les entreprises











Découverte de la pêche et des milieux

LES ANIMATIONS À DESTINATION DES JEUNES

La Fédération met un point d'honneur à développer les animations en faveur des jeunes, que ce soit dans le cadre scolaire ou extra-scolaire et à concocter un programme sur mesure : initiation à la pêche, découverte des milieux aquatiques, ou les deux !

Des ateliers de découverte de la pêche et des milieux aquatiques, en adéquation avec le programme scolaire (zoom page 30) sont proposés aux enseignants.
L'offre pédagogique s'étend également aux structures de loisirs et tout autres groupes constitués (accueils de loisirs, structures spécialisées, maisons de quartiers, clubs jeunes, anniversaires,...), sans oublier les AAPPMA et leurs réseaux.

L' animation pêche a pour but de faire découvrir aux participants le milieu aquatique et la pêche de loisir dans les cours d'eau et les plans d'eau.

Lors des animations, les enfants ou les adolescents sont initiés aux différentes techniques de pêche : au lancer, au coup, à la mouche... Mais aussi à monter une ligne, à confectionner des nœuds ou encore à accrocher un appât, afin qu'ils soient autonomes pour pratiquer la pêche de loisir.

L'initiation pêche met en avant, tout particulièrement, le respect des règles de sécurité et de la réglementation : manipulation du matériel en toute sécurité, manipulation du poisson avec précaution.

Enfin, outre la découverte du monde la pêche, ces activités sensibilisent les enfants au respect de l'environnement et à la découverte des différents éléments de la vie aquatique : poissons, insectes, larves, faune, flore ...

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59



ANIMATIONS JEUNES
sur l'année 2019

NOMBRE D'ANIMATIONS

- **24** SCOLAIRES
- **21** EXTRA SCOLAIRES
- **41** GRAND PUBLIC

ANIMATIONS SCOLAIRES



ANIMATIONS EXTRA-SCOLAIRES

- **14** PÊCHE
- **07** MILIEU

THÉMATIQUES

- **28** ANIMATIONS PÊCHE
- **10** ANIMATIONS MILIEU
- **3** ANIMATIONS MIXTES

NOMBRE DE JEUNES FORMÉS
En scolaire :

480



NOMBRE DE JEUNES FORMÉS
En extra- scolaire :



171



651 JEUNES FORMÉS EN 2019

CONTACTEZ NOUS !

03 27 20 20 54

WWW.PECHE59.COM

RETROUVEZ-NOUS SUR :

LE PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION



Depuis la nuit des temps, la pratique de la pêche est un loisir de pleine nature où l'observation mais surtout la compréhension de l'environnement occupent une place prépondérante. Cette approche fait du pêcheur, une véritable sentinelle des cours d'eau et de la biodiversité.

Par la promulgation de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la loi Grenelle de l'environnement, le législateur a reconnu et renforcé son rôle décisif dans la mission d'éducation à l'environnement.

Bâti à partir des références pédagogiques de l'Éducation Nationale et du savoir-faire du réseau, ce document est la synthèse des grandes thématiques sur lesquelles la Fédération peut apporter son expertise et proposer des interventions aussi bien au sein des établissements scolaires que sur le terrain.

Cette approche locale est primordiale pour la compréhension et l'appropriation par nos enfants des enjeux liés à l'environnement et sa protection.



« La scolarité doit permettre à chaque élève d'**acquérir des connaissances**, des compétences et la culture, lui permettant la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel mais aussi l'**exercice de la citoyenneté**. »

Ces animations pédagogiques, réalisées par notre chargé de développement diplômé d'État, sont l'occasion de mettre en pratique des éléments abordés en cours ou à l'inverse, d'introduire de nouvelles compétences par les professeurs.

2019

13 ANIMATIONS

ÉLÈVES SENSIBILISÉS **284**

À la découverte de la pêche et des milieux

LES ÉVÉNEMENTS "GRAND PUBLIC"

Tout au long de l'année, la Fédération organise, co-organise ou participe à des événements "grand public", dans un cadre général (événements sportifs, autour de la nature...), avec ses partenaires.

ANIMATIONS "PÊCHE À L'ÉCREVISSE"*

120 personnes



22 juin - Cousolre
13 juillet - Wallers
7 septembre - Willies

MANIFESTATION "VITAL'SPORT"

10 000 visiteurs



14 et 15 septembre
Décathlon Campus
Villeneuve d'Ascq

OPENCARNA

25 pêcheurs



3 espèces de poissons capturées (silure, brochet, perche) soit 24 poissons capturés

6 juillet
Pont-sur-Sambre

* avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Parallèlement, les AAPPMA proposent diverses manifestations halieutiques tout au long de l'année (journée nationale de la pêche, concours de pêche, initiation pêche...).

Autres événements :

- **Manifestation autour de la nature (CCCO)** - Marchiennes - 29 et 30 juin 2019
- **Fête de la Forêt (Mairie de Locquignol)** - 8 septembre 2019
- **Fête du Lait (PNRA) -** 15 septembre 2019
- **Les Rendez-Vous Nature (département du Nord)** - Toute l'année

De Som'Propre à
HAUTS-DE-FRANCE PROPRES





Initiée par les Fédérations Départementales des chasseurs et de pêche de la Somme, sous l'intitulé **"Som'Propre"**, l'opération est devenue **"Hauts-de-France Propres"** lors de l'édition 2017.

En effet, devant le succès de cette opération écocitoyenneté, l'événement est maintenant chapoté par la Région des Hauts-de-France, la Fédération Régionale des chasseurs, ainsi que l'Association régionale de pêche. Les Fédérations de chasseurs et de pêche du département restent les chevilles ouvrières dans l'organisation des Hauts-de-France Propres sur le terrain, aux côtés des volontaires.



Objectif : agir concrètement et ensemble pour ramasser et trier un maximum de déchets se trouvant dans la nature (campagne, abord de cours d'eau, agglomération...).

Aux titres des années 2019 et 2020, la Fédération Départementale de pêche du Nord s'est portée volontaire pour être référente dans le cadre de cette opération, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Nord.

Mission : accompagner les organisateurs de ramassage (inscription, communication, points de collectes des déchets, bilan...) et faire l'interface avec les communes ou les collectivités locales.

Les chiffres sont éloquants et parlent d'eux-mêmes.

Merci à toutes les AAPPMA organisatrices, aux pêcheurs et à toutes les bonnes vonlontés !



Des participants
toujours plus motivés

36 725 bénévoles de tout âge et de tout horizon (collectivités, associations, particuliers…) se sont mobilisés pour l'édition 2020 ; sur 1 034 points de ramassage (soit un peu moins que l'an passé).
195 établissements scolaires ont répondu présents, représentant près de 12 447 élèves, qui ont participé à cette grande action citoyenne et pédagogique.



Des déchets
toujours aussi nombreux

Des déchets de toute sorte ont été collectés, de la cartouche de gaz, au mégot, en passant par les bouteilles (plastique, métal, verre…) jusqu'au matelas, pneus etc.
Au total, ce sont 5 263 m^3 qui ont été ramassés, triés puis collectés pour être traités par les déchetteries (dont 51 762 bouteilles en verre).



Des mécènes
à nos côtés

Une réussite rendue possible grâce à différents partenaires indispensables (collectivités locales, centres de tri et de traitement de déchets mais mécènes).
Les mécènes engagés dans l'opération, le Crédit Agricole, RTE, Enedis, participent activement à la réussite de cet évènement en fournissant le matériel nécessaire (gants, chasubles enfants, sacs etc.).



RENDEZ-VOUS EN 2021 !

WWW.HAUTSDEFRANCE-PROPRES.FR

Marianne d'Or

Reconnaissance : L'opération « Hauts-de-France propres » a reçu la Marianne d'or du développement durable au palmarès 2019.

La Région fait partie des lauréats de cette distinction nationale dont l'objectif est de valoriser des initiatives concrètes en faveur de l'environnement. Cette distinction récompense sa politique en matière de sensibilisation à l'environnement.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59

Valorisation, stratégie et communication

LA COMMUNICATION : NOUVELLE GÉNÉRATION

Pour nous communiquer, c'est vous transmettre notre passion et vous informer de nos actions réalisées en faveur des pêcheurs, qu'elles soient liées à la pratique halieutique ou aux milieux aquatiques !

Depuis plusieurs années, nous communiquons au travers des supports variés en fonction des différents publics internes au réseau associatif de la pêche (AAPPMA, pêcheurs...) et externes (partenaires techniques et financiers).





LOGO REVISITÉ

Le logo ainsi que le poisson sont identiques pour toutes les Fédérations départementales de pêche de France et semblables à celui de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) pour avoir une cohérence nationale.

La signification du logo est sans équivoque. Le poisson et le mot « Pêche » écrit en gros, permettent clairement d'identifier le thème de la Fédération et le chiffre "59", de connaître le département auquel il appartient.

Ce logo s'inscrit à présent dans un rectangle, évoquant équilibre, force, et stabilité. Les arrondis du poisson donnent une impression chaleureuse et accueillante.

ACTIONS ET OBJECTIFS DIGITALISATION

Aujourd'hui, tout va très vite : nous sommes dans un monde ultra connecté et digitalisé, et nous sommes aussi concernés et contraints de nous y adapter.
Aussi une étude identitaire a porté sur la communication de la Fédération (logo, signature institutionnelle, identité visuelle...). L'objectif étant de donner une cohérence visuelle à l'ensemble de nos documents.

Mais la communication, c'est aussi une présence accrue sur les réseaux sociaux Facebook, la création de notre compte Instagram (Insta pour les intimes) et l'alimentation de notre chaîne Youtube avec de supers tutos.

Tout un programme !

> SENSIBILISER > PROTEGER > PARTAGER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

COMMUNICATION
sur l'année 2019

RELATION AAPPMA



Environ 35 courriers adressés aux AAPPMA
(circulaire tarifs, subvention, concours, etc)

1 assemblée générale Cambrai le 6 avril 2019
(64 AAPPMA présentes ou représentées)

Guide des dirigeants adressés aux AAPPMA
(Mise à jour et complément, disponible en ligne)

RELATION AVEC LE GRAND PUBLIC





RÉSEAUX SOCIAUX

SITE WEB

23
ACTUS
(Quoi de neuf?)



FACEBOOK

3 422
ABONNÉS
165 POSTS

YOU TUBE

337
ABONNÉS
15 VIDÉOS

CONTACTEZ NOUS !

03 27 20 20 54
WWW.PECHE59.COM

RETROUVEZ-NOUS SUR :



La communication : c'est avant tout le moyen d'établir une relation avec nos associations, pêcheurs et partenaires ! Mais les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) évoluent à une telle vitesse, que les canaux utilisés hier doivent être revus et s'adapter.

Mais avant de parler de communication digitale (notamment), il a fallu commencer par harmoniser notre identité visuelle. La communication de nos valeurs commence dès l'envoi d'un courrier, dès la rédaction d'un rapport ou dès la réalisation d'un tuto. Pour cela, une nouvelle charte graphique a été déclinée sur tous nos supports ; que cela soit sur notre logo, sur nos cartes de visite ou bien sur nos réseaux sociaux.

ACTIONS ET OBJECTIFS DANS UNE SIGNATURE INSTITUTIONNELLE

L'ajout d'une signature institutionnelle, en l'occurrence trois mots **"Sensibiliser, Protéger, Partager"**, sur certains supports de communication permet de donner davantage de sens à notre institution.
En interne, au sein de notre communauté, cette signature institutionnelle fédère nos actions et nos objectifs, que l'on soit dans les bureaux ou sur le terrain. En externe, elle permet de mieux nous différencier de notre environnement.
Pour la communication à l'international, l'anglais est retenu et se décline de la même manière.

CHOIX D'UNE COULEUR ASSOCIÉE À L'ÉNERGIE ET À L' ACTION

Le choix des couleurs ne dépend pas uniquement de l'aspect esthétique. Il fait partie intégrante de la stratégie de communication, et sert à véhiculer un message cohérent.

Afin de redynamiser l'image de la Fédération et de lui donner un coup de jeune, la couleur « orange » a été choisie.

L'orange est une couleur puissante exprimant le loisir, le jeu, la passion et la modernité. C'est une couleur dynamique, en mouvement, qui marque les esprits. Avec peut-être un certain goût pour la surprise et, dans tous les cas, un esprit moderne et une bonne dose d'enthousiasme. Instinctivement, nous associons l'orange à un univers vivant, pétillant, voire bondissant.

Faire une charte graphique, c'est donner une cohérence visuelle à l'ensemble de nos documents. La refonte de notre identité démontre à la fois une volonté de simplification, de modernisation et de cohérence pour notre Fédération et les 89 associations attenantes.

L'identité visuelle de la FDPPMA59 est celle d'une Fédération convaincue de la nécessité de faire connaître dans son unité l'activité de ses actions aux pêcheurs, aux enfants (pêcheurs de demain), aux responsables d'enseignement et de loisirs, à ses partenaires institutionnels et économiques, en France.





YOUTUBE, INCONTOURNABLE !

Youtube étant un réseau social basé sur la vidéo, il représente un terrain de jeu sans commune mesure !

• Youtube est en train de devenir la nouvelle télévision pour toute une génération
• Le réseau est riche en influenceurs, parfois plus puissants que des grands médias

Ainsi, en plus des vidéos sur les milieux aquatiques (zoom sur des travaux etc.), nous avons décidé de nous lancer dans les tutoriels vidéos pour partager des astuces autour de la pêche et faire découvrir des sites exceptionnels ou méconnus du Nord !



TUTORIEL VIDÉO

Chaque mois, nous publions un tuto "techniques de pêche", avec comme présentateur, notre chargé de développement.

Nous souhaitons également présenter tous les mois, un nouveau site de pêche à tous nos adhérents, sur l'ensemble du département ! De belles découvertes en perspective !

Afin de développer le tourisme pêche, nous tenterons de mettre en avant un gite de pêche différent tous les deux ou trois mois !

La communication par l'image, voilà l'enjeu de demain pour toucher le plus grand nombre et les jeunes notamment. Aussi nous avons axé nos efforts en fin d'année 2019 et début 2020, sur nos réseaux sociaux, à savoir notre page Facebook, notre chaîne Youtube et la création de notre page Instagram. Ce n'est qu'un petit nombre de réseaux par rapport à ceux existants (LinkedIn, Snapchat, TikTok...) mais ce sont ceux-là (pour l'instant) que nous alimentons.

RÉSEAUX SOCIAUX

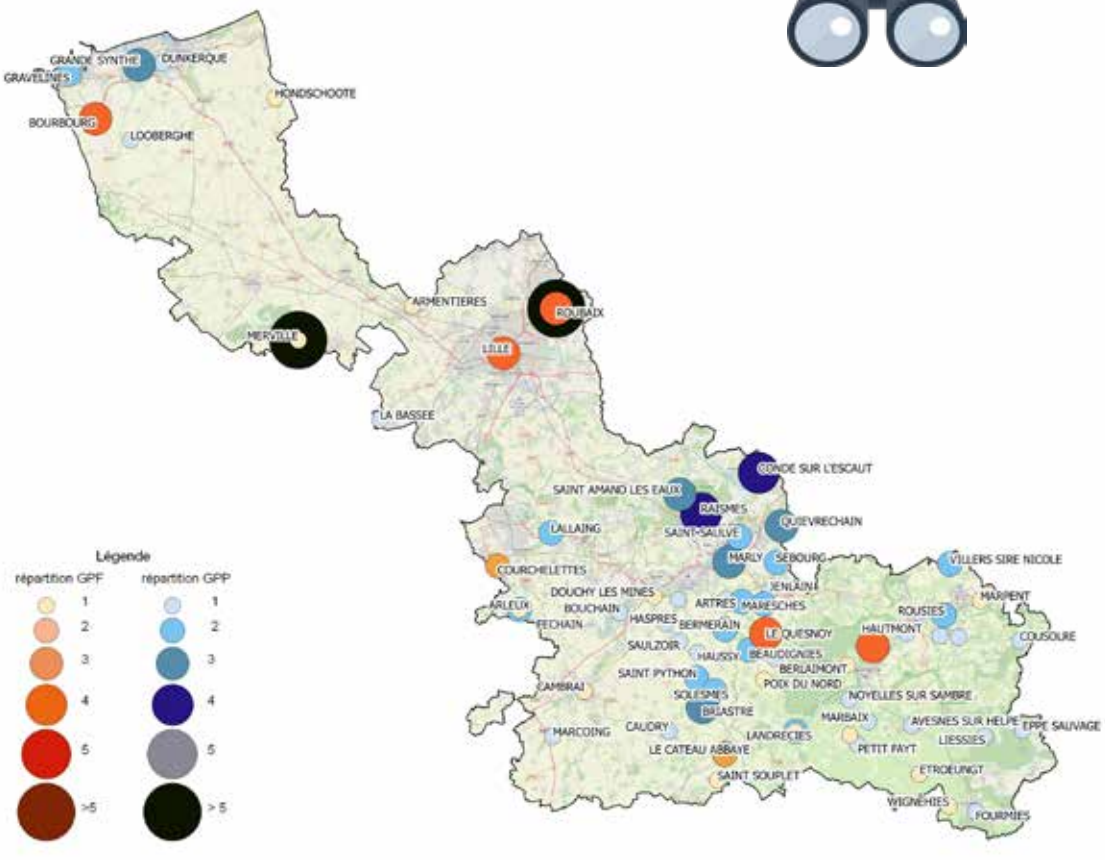


Zoom sur la
SURVEILLANCE DU DOMAINE PISCICOLE

Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le réseau associatif de la pêche de loisir s'est vu confier les missions de police de la pêche. L'ensemble du réseau a ainsi été mobilisé pour mener à bien cette mission de surveillance du domaine piscicole.

Pour l'année 2019, le département du Nord compte **153 gardes-pêche bénévoles** (dont 35 gardes-pêche fédéraux).

Afin d'accompagner ces bénévoles passionnés, la Fédération a mis en place des actions et des procédures afin de faciliter la bonne réalisation de cette mission :





ADMINISTRATIF ET GESTION DES PV

- Rédaction des demandes d'autorisation de circulation sur les chemins de halage
- Gestion des PV *(12 PV traités)*
- Rédaction des courriers de proposition transactionnelle auprès des contrevenants



FORMATION ET ANIMATION

- Animation et gestion du réseau
- Réunion de la commission interne spécifique *(2 réunions en mai et octobre 2019)*
- Formation réalisée en octobre 2019, de 16 nouveaux gardes *(dispensée par la Fédération, accompagnée de l'ONCFS)*
- Organisation de l'assemblée générale des gardes *(novembre 2019)*



CONTRÔLE DE TERRAIN

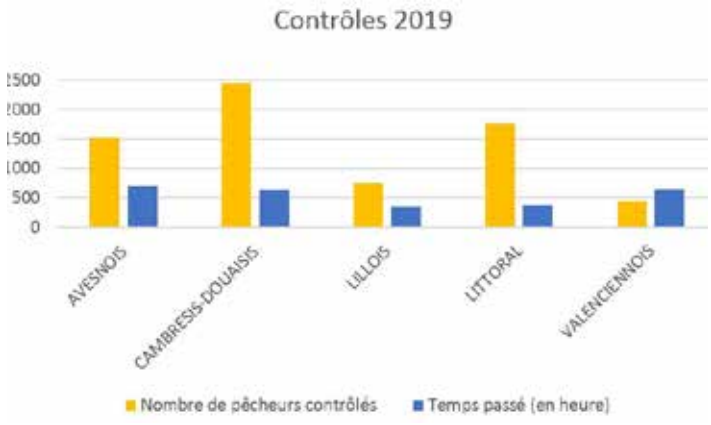
- Rédaction et transmission d'ordre de mission
- Mise en place des feuilles de contrôle mensuelles et d'un carnet de contrôle à destination des GPP/GPF
- Analyse annuelle et bilan des contrôles GPP/GPF
- Analyse et valorisation du temps passé des GPP bénévoles

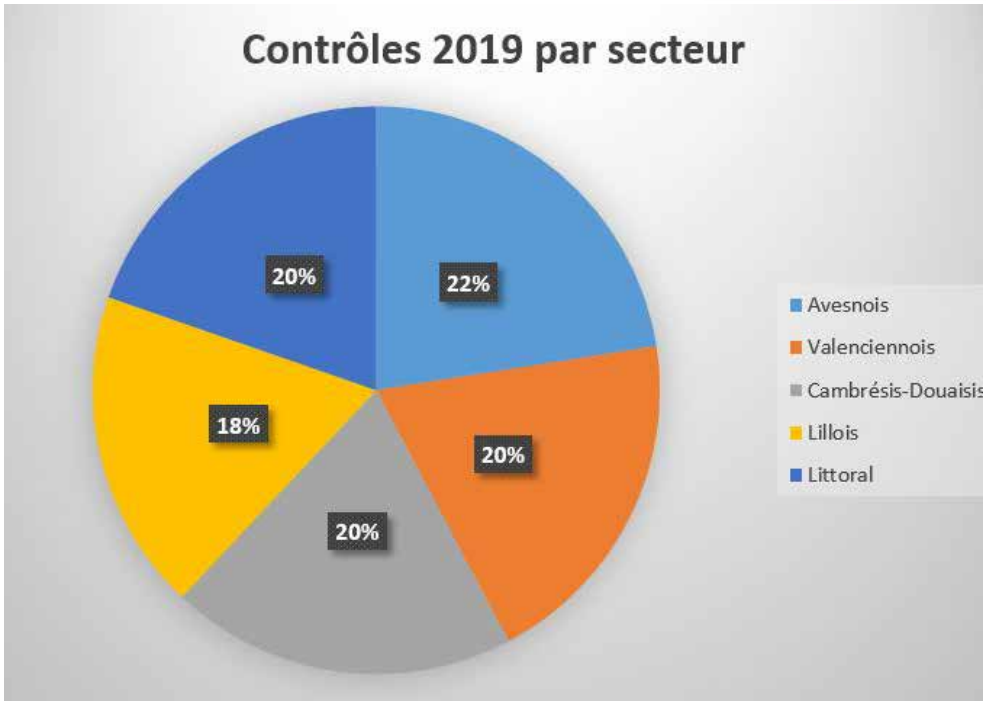
Afin d'être en mesure d'analyser et de valoriser l'investissement des gardes-pêche, nous avons besoin de recueillir les relevés de contrôle. Pour l'année 2019, l'exercice de la garderie représente 2 719 heures et 6 926 contrôles de cartes de pêche (données partielles).

Cette mission de police de la pêche nécessite des moyens humains importants pour couvrir tout le territoire du Nord. Aussi le Conseil d'Administration a validé le recrutement de deux agents de surveillance, en juillet 2016.

Leur mission principale consiste à sillonner l'ensemble du domaine piscicole (Domaine Public Fluvial, étangs fédéraux et linéaires de pêche réciprocitaires) et à contrôler les cartes de pêche. Liée à celle-ci, ils veillent au respect de la réglementation et des règles relatives aux usages. Ce sont aussi les premiers au contact des pêcheurs au bord de l'eau pour les informer et les sensibiliser.

En 2019, ils ont contrôlé pas moins de 528 pêcheurs, majoritairement en règle, sur les différents territoires (Avesnois, Valenciennois, Cambrésis-Douaisis, Lillois et Littoral), avec la meilleure répartition égale possible. 14 procès-verbaux ont néanmoins été dressés : 4 dans l'Avesnois, 3 dans le Douaisis, 3 dans le secteur Lillois, 2 sur Littoral et 2 dans le Valenciennois. Tous les PV ont été indemnisés, soit via l'accord amiable soit après l'intervention de l'huissier.





Le savez-vous ?

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Tout au long de l'année, nos deux agents de surveillance accompagnent le pôle technique et le pôle développement, dans les missions suivantes :

- Aide à l'ésociculture (entretien des bassins de Glageon et du Pont de Sains, pêche d'étang, RNA carpe et black-bass...)
- Entretien des plans d'eau de Cousolre et de la Forge à Glageon (débroussaillage, gestion des poubelles, création de postes de pêche...)
- Dossier techique de développement de l'étang de la Forge (rédaction du cahier des charges pour la réhabilitation du site)
- Cartographie et planification des entretiens de site
- Inventaires piscicoles (IPA, complet, pêche de sauvetage...)
- Régulation de cormorans et ragondins...

DOMAINE PISC

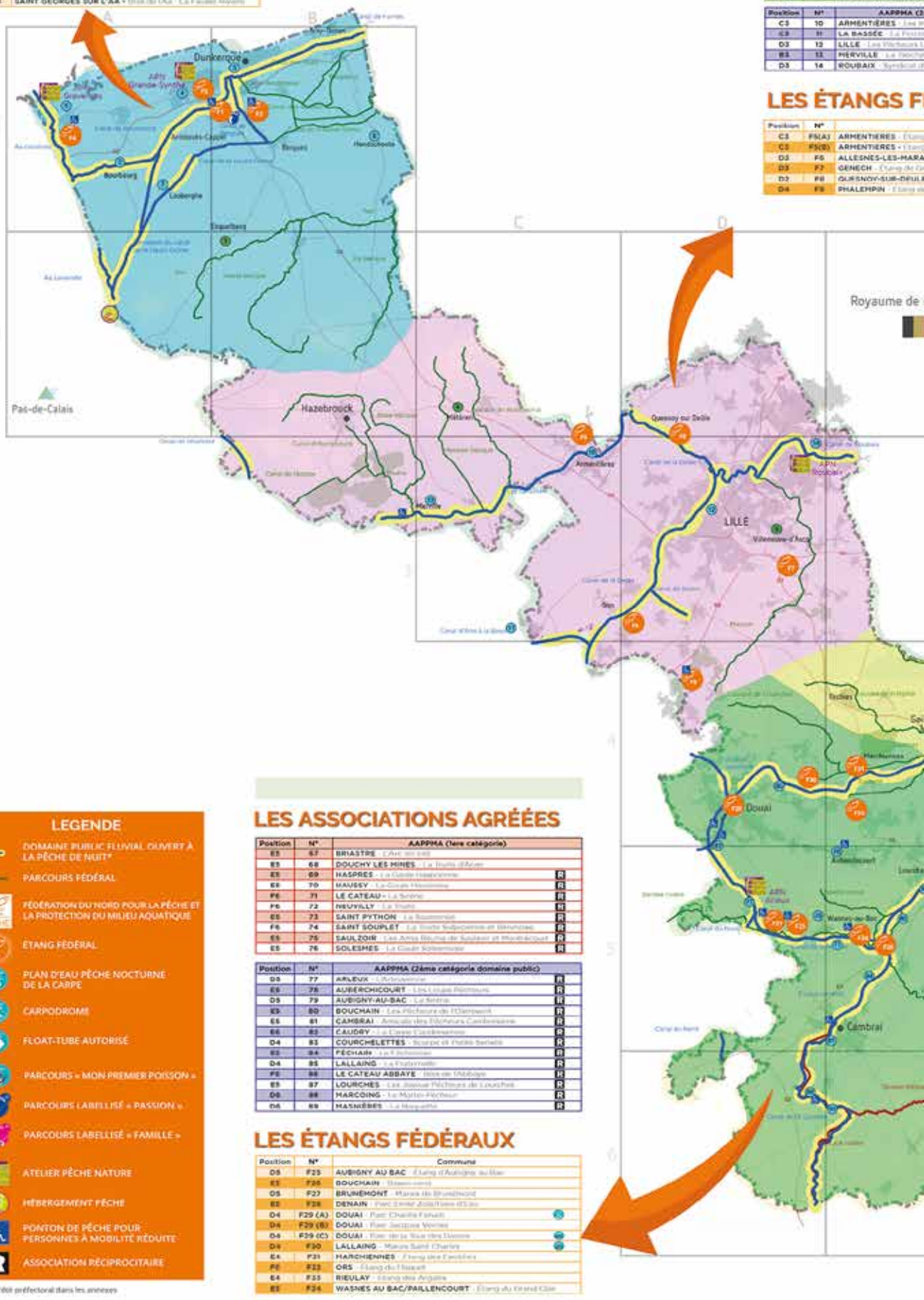
LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine particulier)	
B2	1	ESQUELBECQ - La Gaule du Houtland	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine public)	
A1	2	BOURBOURG - La Martre Pêcheresse	R
B1	3	DUNKERQUE - La Passion Rouge	R
A1	4	GRANDE-SYNTHE - La Gaugin Grand-Synthoise	R
A1	5	GRAVELINES - La Sentinelle	R
B1	6	HONDSCHOOTE - L'Entente Hantschootoise	R
A1	7	LOOBERGHE - La Fanatella de la Bergue	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
A1	F1	ARMBOUTS CAPPEL - Lac d'Armbouts Cappel
B1	F2(A)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Fort Vallières
B1	F2(B)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Lac du Bois des Forts
A1	F3	PETITE SYNTHE - Fort de Petite Synthe
A1	F4	SAINT GEORGES SUR L'AA - Mare de l'Aa - La Fauvel Royale



LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)	
E3	67	BRIASTRE - L'Arc en ciel	
E3	68	DOUCHY LES MINES - La Truite d'Arleux	
E3	69	HASPRES - La Gaule Haspresienne	R
E3	70	HAUSSY - La Gaule Haussienne	R
F6	71	LE CATEAU - La Sirène	R
F6	72	NEUVILLY - La Truite	R
E3	73	SAINT PYTHON - La Rousmoise	R
F6	74	SAINT SOUPLET - La Truite Solpicienne et Gémuloise	R
E3	75	SAULZOIR - Les Amis Réunis de Saulzoir et Montrécourt	R
E3	76	SOLESMES - La Gaule Solesmoise	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine public)	
D3	77	ARLEUX - L'Ablette	R
E3	78	AUBERCHICOURT - Les Loups Pêcheurs	R
D3	79	AUBIGNY-AU-BAC - La Mirlitaine	R
E3	80	BOUCHAIN - Les Pêcheurs de l'Escaupont	R
E3	81	CAMBRAI - Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	R
E4	82	CAUDRY - La Claire Cauderaisienne	R
D4	83	COURCHELETTES - Scarpe et Petite Sensée	R
E2	84	FÉCHAIN - La Fécheroise	R
D4	85	LALLAING - La Fraternelle	R
F6	86	LE CATEAU ABBAYE - Gaule de l'Abbaye	R
E3	87	LOURCHES - Les Joyeux Pêcheurs de Lourches	R
D6	88	MARCOING - La Morte-Pêcheur	R
D6	89	MASNIÈRES - La Masquefle	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune	
D5	F25	AUBIGNY AU BAC - Étang d'Aubigny au Bac	
E3	F26	BOUCHAIN - Bouchain	
D5	F27	BRUNEMONT - Marais de Brunemont	
E3	F28	DENAIN - Parc Loisir Jolie Mare et Lac	
D4	F29 (A)	DOUAI - Parc Charles Fenain	
D4	F29 (B)	DOUAI - Parc Jacques Vernes	
D4	F29 (C)	DOUAI - Parc de la Rue des Dames	
D4	F30	LALLAING - Marais Saint Charles	
E4	F31	MARCHIENNES - Étang des Cavaliers	
F6	F32	ORS - Étang du Hasard	
E4	F33	RIEULAY - Étang des Argales	
E3	F34	WASNES AU BAC/PARLENCOURT - Étang du Grand Clair	

LEGENDE

- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT*
- PARCOURS FÉDÉRAL
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- ÉTANG FÉDÉRAL
- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- ATELIER PÊCHE NATURE
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- R ASSOCIATION RÉCIPROCITAIRE

* Voir arrêté préfectoral dans les annexes

CICOLE 2020

ONS AGRÉÉES

ÉDÉRAUX

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

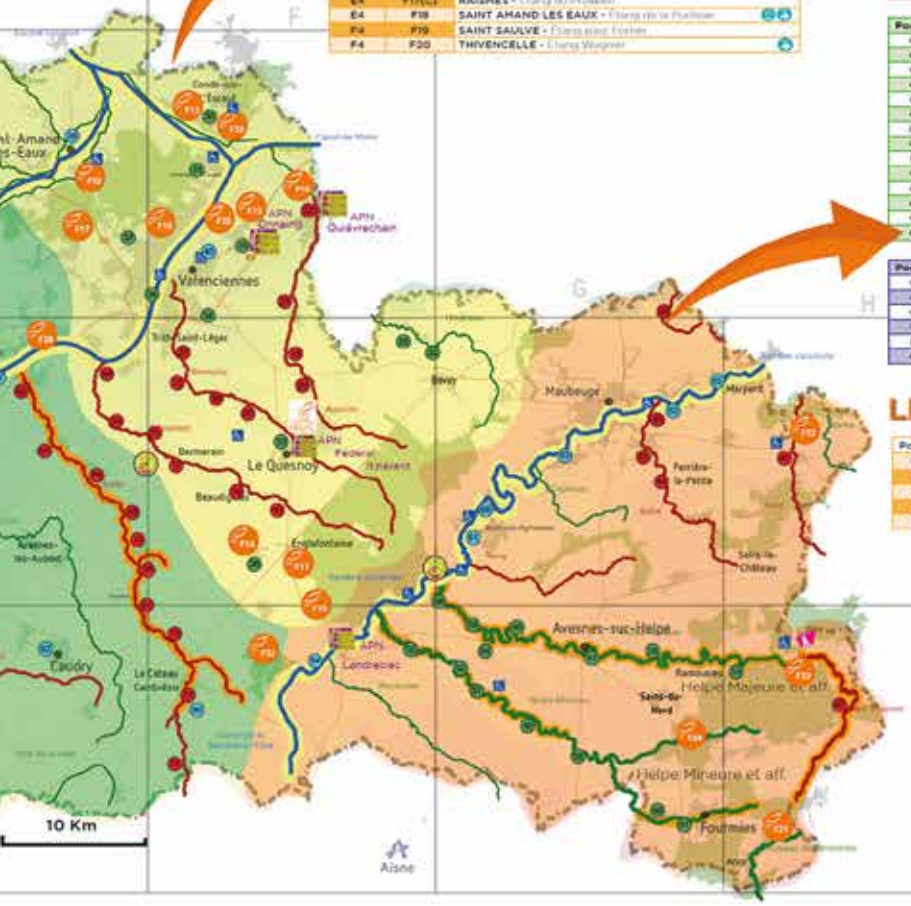
Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
F5	16	ARTRES
F5	16	BEAUDIGNIES
F5	17	BERMERAIN
F5	18	JENLAIN
F5	19	LOUVIGNIES-QUESNOY
F5	20	MARESCHES
F5	21	MARLY
F5	22	QUIÉVRECHAIN
F4	23	ROMBIES-SEBOURG
E5	24	THIANT
F5	25	VENDEGIES SUR ECAILLON
E5	26	VERCHAIN
F5	27	VILLERS POL
F5	28	WARGNIES LE GRAND

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine particulier)
F5	29	BELLIGNIES
F4	30	CONDE SUR L'ESCAUT
F4	31	FRESNES-SUR-ESCAUT
F5	32	HOUDAIN
F5	33	LE QUESNOY
F4	34	MARLY
F4	35	ONNAING
F5	36	POIX DU NORD
F4	37	RAISMES
F4	38	VALENCIENNES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine public)
E4	39	SAINT-AMAND-LES-EAUX
F4	40	SAINT SAULVE

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position		Commune
F4	F10(A)	CONDE SUR L'ESCAUT -
F4	F10(B)	CONDE SUR L'ESCAUT -
F4	F10(C)	CONDE SUR L'ESCAUT -
F5	F11	ENGLEFONTAINE -
F4	F12	HERGNIES -
F4	F13	ONNAING -
F5	F14	POIX DU NORD -
F5	F15	PREUX AUX BOIS -
F4	F16	QUIEVRECHAIN -
E4	F17(A)	RAISMES -
E4	F17(B)	RAISMES -
E4	F17(C)	RAISMES -
E4	F18	SAINT AMAND LES EAUX -
F4	F19	SAINT SAULVE -
F4	F20	THIVENCELLE -



LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
H5	41	COUSOLRE
H6	42	EPPE-SAUVAGE
G5	43	FERRIERE LA GRANDE
G5	44	FERRIERE LA PETITE
G5	45	ROUSIES
G4	46	VILLERS SIRE NICOLE

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine particulier)
G6	47	AVESNES-SUR-HELPE
G6	48	BOULOGNE-SUR-HELPE
G6	49	DOMPIERRE-SUR-HELPE
G6	50	ETROEUNGT
G6	51	FOURMIES
G6	52	GRAND-FAYT
H6	53	LIESSIES
G6	54	MARBAIX
F5	55	MAROILLES
G5	56	NOYELLES-SUR-SAMBRE
G4	57	PETIT-FAYT
G6	58	SEMERIES
G6	59	TAISNIERES
G4	60	WIGNEHIES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie domaine public)
G5	61	BERLAIMONT
G5	62	BOUSSOIS
G5	63	HAUTMONT
F5	64	LANDRECIES
H5	65	MARPENT
G5	66	PONT-SUR-SAMBRE

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
H6	F21	ANOR -
H5	F22	COUSOLRE -
H6	F23	EPPE SAUVAGE -
G5	F24 (A)	GLAGEON -
G5	F24 (B)	GLAGEON -

Coopération, communication et PARTENARIAT



La stratégie de développement de valorisation de la pêche de loisir passe aussi par la mise en place de partenariat, qu'il soit technique ou financier, notamment dans le cadre de l'édition du guide de pêche et plus largement sur ses supports de communication.

Aujourd'hui, la Fédération a formalisé et contractualisé avec deux partenaires :

MUTUELLE JUST

Les valeurs de la Mutuelle Just' et la Fédération sont communes : information, disponibilité et satisafaction de nos adhérents.

Au délà de cet engagement commun, nos deux structures souhaitent proposer aux pêcheurs, une offre santé adaptée à leurs besoins et celui de leur famille.

Les informations spécifiques sont disponibles sur notre site Internet.

FORETS & PAYSAGES

L'entreprise Forêts et Paysages est devenue ces dernières années, un partenaire important, capable de mettre en oeuvre les projets imaginés par la Fédération, tant en matière de protection rapprochée des cours d'eau, restauration des milieux aquatiques mais aussi aménagements halieutiques).

La valorisation de leurs compétences fait l'objet d'un encart dans le guide de pêche.





MILIEUX AQUATIQUES



Restauration écologique de cours d'eau

LA PROTECTION RAPPROCHÉE



L'occupation du sol dans le département du Nord et notamment dans l'Avesnois est fortement représentée par des prairies occupées pour l'élevage bovin. L'alimentation en eau du bétail s'effectue très souvent directement au sein même des cours d'eau. Le piétinement des bêtes est responsable de nombreuses atteintes aux cours d'eau en provoquant notamment :

- une érosion des berges ;
- une atteinte au lit de la rivière : pollution, élargissement du lit, colmatage, etc. ;
- une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux ainsi qu'une augmentation de la température pouvant être préjudiciable pour la faune aquatique.

Depuis maintenant, une dizaine d'années, la Fédération met en place des clôtures et des systèmes d'abreuvement en retrait du cours d'eau. En 2019, ce sont plus de 3,5 kilomètres de berges qui ont été protégées. A cela s'ajoutent la réalisation de descentes aménagées, de passages à gué et d'une pompe à museau sur la Rhonelle à Maresches et Villers-Pol, sur le ruisseau des Bultiaux à Preux-au-Sart, sur la Tarsy à St Aubin...



AVANT TRAVAUX



PENDANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

Restauration de la CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA SOLRE À COUSOLRE (REPRISE TRAVAUX)

Suite aux travaux de restauration de continuité écologique de la Thure et des travaux d'aménagement de l'étang fédéral à Cousolre, réalisés en 2018, la Fédération a souhaité obtenir l'avis de l'AFB concernant le seuil situé en amont de l'étang, créé de façon à garantir l'alimentation en eau permanente de l'étang (seuil non prévu à l'origine du projet !). L'expertise de l'AFB a montré que ce seuil est infranchissable pour les espèces piscicoles rhéophiles, dû à des calculs erronés du bureau d'études mandaté.

La Fédération souhaite entreprendre des travaux complémentaires afin de rendre ce seuil franchissable pour toutes les espèces. La phase de terrain a été menée de manière à rédiger le cahier des charges. Deux solutions ont été proposées : la création de pré-seuils successifs, la création d'une rampe en enrochements de manière à récupérer le dénivelé engendré par le seuil actuel. La commission interne de la Fédération s'est réunie afin de choisir l'entreprise. Les demandes de participations financières auprès de l'AEAP/Région ont été réalisées. La recherche des propriétaires des parcelles pour l'accès au cours d'eau et les conventions sont en cours. La programmation des travaux est envisagée en juin 2020.

EFFACEMENT D'OUVRAGE SUR LA TARSY À SAINT RÉMY CHAUSSÉE

Le traitement de cet ouvrage a consisté en la suppression partielle de l'ancien seuil de dérivation de la Tarsy permettant d'alimenter l'ancien moulin de Saint Rémy Chaussée. La suppression partielle a été accompagnée d'un important apport de sédiments grossiers à l'aval permettant de rattraper le dénivelé, éviter une érosion progressive tout en constituant des zones propices à la reproduction des espèces cibles de la Tarsy (Truite fario, Lamproie de planer, Chabot).

AMENAGÉMENT DE 3 OUVRAGES SUR LE RUISSEAU DES HARPIES

Le Ruisseau des Harpies a été identifié comme un cours d'eau au potentiel écologique très important. La Fédération a ainsi lancé un premier chantier d'envergure sur ce cours d'eau en 2018 en créant une rivière de contournement, à un ouvrage infranchissable, de plus de 300ml. En 2019, 3 ouvrages ont également été traités de manière à assurer la libre circulation piscicole. Selon le contexte de l'ouvrage, un arasement complet, un arasement partiel ou un aménagement a été réalisé.

TRAVAUX OUVRAGE SCIERIE BOUSIGNIES S/ ROC

Les travaux visent le rétablissement de la continuité écologique de la Hante au niveau de l'ouvrage de la scierie à Bousignies-sur-Roc. Ces travaux ont pour but de redonner un libre accès aux espèces piscicoles sur 1,2 km et garantir la circulation sédimentaire.

Les travaux sont prévus en 2020.





Continuité écologique sur
LA SOLRE A OBRECHIES

La rivière Solre bénéficie d'un peuplement piscicole constitué entre autres d'espèces patrimoniales comme la truite fario, le chabot ou encore la lamproie de Planer. La Fédération a souhaité agir à la préservation du patrimoine piscicole de la rivière Solre en entamant des premières discussionsavec la commune d'Obrechies pour évaluer la possibilité d'effacer un ouvrage dont elle était propriétaire.

Constitué d'un système de vannage et d'un canal bétonné de 60ml, l'ouvrage sans usage depuis 1972, provoquait plusieurs impacts sur le milieu et son environnement :

- Un risque accru des fréquences d'inondation sur les propriétés voisines,
- Une discontinuité pour la faune aquatique et en particulier pour l'ichtyofaune ne pouvant transiter librement,
- Une modification des caractéristiques hydro-morphologiques en amont de l'ouvrage avec un ennoiement des zones de radiers et de plats courants.
- Une accumulation des embâcles demandant un entretien régulier de l'ouvrage.





Le système de vannage et son canal bétonné ne présentant pas d'usage ni d'enjeu patrimonial, le Comité de Pilotage définit pour ce projet a opté pour un effacement complet de l'ouvrage et une renaturation complète du site sur 83ml.

Le lit mineur a ainsi été totalement travaillé de manière à bénéficier d'un caractère hydromorphologique le plus naturel possible. Les berges sont maintenues à l'aide de géotextiles et un matelas alluvial de qualité est reconstitué. Des plantations ont finalement été réalisées en novembre pour retrouver un peuplement végétal de qualité et d'améliorer l'aspect paysager du site.

Des réunions de chantier hebdomadaires sont organisées avec les membres du COPIL. Une importante communication autour de ces travaux a été réalisée (article dans les journaux locaux et sur les réseaux sociaux, reportage à la radio locale ou encore réalisation d'un film promotionnel).



Aménagement du plan d'eau
PARC DE L'AUNELLE QUIÉVRECHAIN











Courant 2014, l'AAPPMA de Quiévrechain a sollicité la Fédération afin d'améliorer la capacité de fraie des poissons dans le plan d'eau, et avoir un avis sur leur mode de gestion. Une visite sur les lieux a été réalisée afin de mieux appréhender les souhaits de l'AAPPMA et de réaliser un état des lieux du plan d'eau. Le recours à des techniques de génie végétal, proposé et validé par les différentes parties, semble être la solution adéquate pour répondre aux différents enjeux.

En janvier 2016, une convention « droit de pêche » relative à la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche, sur le plan d'eau « Parc de l'Aunelle » à Quiévrechain (59) a été signée entre la commune et la Fédération. Cette convention permet de légitimer l'utilisation d'argent public sur du terrain privé et garantir la pérennité de l'usufruit du plan d'eau par les pêcheurs adhérents à une AAPPMA du département du Nord.

Ainsi, le projet s'articule autour de l'aménagement écologique des berges du plan d'eau et de l'implantation d'un ponton pour personnes à mobilité réduite avec cheminement ainsi qu'un panneau signalétique à l'entrée du site.

Pour permettre la réalisation de ce projet, plusieurs partenaires ont été identifiés : Agence de l'Eau Artois-Picardie et Région des Hauts-de-France, Département du Nord et la commune de Quiévrechain. Les travaux à réaliser sur le plan d'eau du parc de l'Aunelle à Quiévrechain ont débuté le 15 décembre 2018 et ont fait l'objet d'un suivi régulier par la Fédération ainsi que par les services de la mairie.

L'AAPPMA locale avait baissé le niveau d'eau au préalable afin de faciliter l'exécution des travaux par l'entreprise.

Les travaux ont été les suivants :
- Aménagement d'un ponton avec accessibilité prioritaire aux personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'hélophytes de part et d'autre
- Création d'un cheminement en poussier durci

La dernière étape du chantier a consisté à la plantation d'hélophytes sur les zones concernées par les travaux ainsi qu'au ré engazonnement des abords.

Courant avril, un ajustement d'une petite partie des travaux a été nécessaire en raison d'une zone s'affaissant.

Aménagement
MARAIS ST CHARLES LALLAING











Les travaux d'aménagement du marais Saint Charles, suite à une problématique d'érosion de berges, ont débuté le 15 décembre 2018 et se sont terminés en milieu d'année 2019.

Liste des travaux (non exhaustive):
- réfection de berges en génie végétal
- implantation de ponton pour personnes à mobilité réduite et de panneau d'information...

Retour en images sur le projet :



Aménagement
PLAN D'EAU GENECH



Suite à une requête de l'AAPPMA "Les Pêcheurs Unis de Lille", concernant l'état du plan d'eau, les aménagements à envisager et sa valorisation, le pôle technique a procédé à plusieurs rencontres et visites de terrain pour identifier les problématiques du site.

Plusieurs étapes préalables au démarrage des travaux :

- Signature d'une convention entre l'AAPPMA et la Fédération (novembre)
- Réalisation du cahier des clauses techniques (CCTP) et consultation des entreprises (novembre)
- Analyse des offres et préparation des demandes de subventions auprès de la FNPF et de l'Agence de l'Eau (décembre)

Un premier objectif vise à renforcer les berges afin d'enrayer leur érosion par le biais de techniques de génie végétale. Diverses approches sont requises :

- Création d'une berge en boudin coco planté de plants d'hélophytes ainsi que maintien de berge par fascinage de saule.

- Le second contribue à améliorer la pratique halieutique par divers aménagements tels que création d'un ponton pour personne à mobilité réduite, cheminement aisé sur le pourtour de l'étang, panneau pédagogique.





ZOOM SUR LES
PLANS DE GESTION PISCICOLE

OBLIGATION DE GESTION

D'après l'article L. 430-1 du Code de l'Environnement: "La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément."

L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion» (Article L. 433-3 du Code de l'Environnement). Aussi la Fédération et les AAPPMA doivent mettre en place un Plan de Gestion Piscicole dès lors qu'elles possèdent un droit de pêche.

OBJECTIF

L'objectif d'un PGP est le développement du loisir pêche à travers la protection et la restauration du milieu aquatique ainsi que la gestion durable de la ressource piscicole. économique, constitue le principal élément.

Plusieurs plans de gestion piscicoles sont en cours de rédaction :



PGP SUR LES CANAUX DU DÉPARTEMENT

- L'objectif est de cadrer à l'amont les demandes de rempoissonnements des AAPPMA dans le DPF (sousmis à autorisation préalable) et de justifier ou non les rempoissonnements réalisés.
- Mise en place d'une méthodologie applicable à l'ensemble des canaux et cours d'eau canalisés.



PGP SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SELLE

- Organisation d'une réunion d'échange avec les AAPPMA de la Selle autour de la gestion halieutique et de la préservation du peuplement piscicole.



PGP SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HELPE MAJEURE

- Réunion de sensibilisation et d'échange auprès des AAPPMA de l'Helpe Majeure quant à la gestion halieutique, au loisir pêche, à la connaissance et à la préservation du peuplement aquatique.



PGP SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HELPE MINEURE

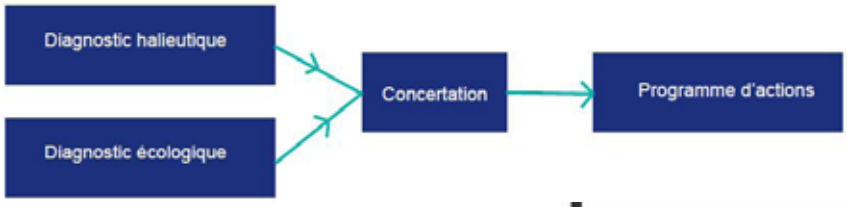
- Réunion de sensibilisation et d'échange auprès des AAPPMA de l'Helpe Mineure quant à la gestion halieutique, au loisir pêche, à la connaissance et à la préservation du peuplement aquatique.

Linéaires gérés par les AAPPMA

PLANS DE GESTION PISCICOLE

Les plans de gestion piscicole s'appuient sur les connaissances et pratiques des AAPPMA ainsi que sur les diagnostics complémentaires de terrain réalisés par la Fédération et les AAPPMA.

Ce document est mis en place en complément d'actions d'entretien et/ou de restauration programmées sur le contexte.







DIAGNOSTIC PGP AAPPMA DUNKERQUE

TERRAIN DU 1ER ET 2 AOÛT 2019

PÊCHE

ASSOCIATION DE PÊCHE À LA LIC

"LE POISSON ROUGE"

Le pôle technique s'est attaché à accompagner au mieux les AAPPMA et a travaillé, de manière non exhaustive, sur les PGP suivants :

- Diagnostic écologique et halieutique des baux de pêche de l'AAPPMA d'Eppe-Sauvage « La Truite des Sources de l'Helpe »
- Rédaction du Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA d'Eppe-Sauvage « La Truite des Sources de l'Helpe ».
- Rédaction de la mise à jour du PGP de l'AAPPMA de Saint-Souplet.
- Accompagnement de l'AAPPMA de Beaudignies suite à la mortalité piscicole de 2019 (rejets de STEP) et échanges quant à la mise en place d'un PGP en 2020
- Validation du PGP de Gravelines
- Rédaction du PGP de Dunkerque en cours

ZOOM SUR
LES DISPOSITIONS NO-KILL

En France, la gestion des ressources piscicoles a été confiée aux collectivités piscicoles. Cette gestion des ressources piscicoles passe par la connaissance des cours d'eau, étangs et canaux grâce aux inventaires piscicoles réalisés par le pôle technique.

Les inventaires piscicoles peuvent nous donner une idée précise du peuplement, mais sans forcément avoir la possibilité de conclure sur l'état de ce peuplement. Pour ces raisons, la notion de stock par espèces est difficile à évaluer pour ne pas dire impossible.

Quand bien même nous pouvons considérer la pression de pêche comme faiblement impactante par rapport aux autres perturbations et pollutions, nous devons rester vigilants sur cette gestion des ressources piscicoles.

DEMANDE SUR LE DPF

A l'image de la protection de la truite fario sur certaines rivières de 1ère catégorie, la Fédération et des AAPPMA volontaires ont décidé de déposer une demande au Préfet visant à pratiquer un no-kill pour certaines espèces de poissons et sur certains sites du département du Nord.

Suite à notre demande, un arrêté préfectoral a été mis en place sur les sites en question. L'arrêté reprend à la fois les noms de cours d'eau ou plans d'eau ainsi que les limites, les espèces concernées sur lesquelles s'appliqueront les règles. Sur ces sites, les espèces concernées devront obligatoirement être remises à l'eau de manière immédiate, vivantes et dans des conditions favorables à la survie.

L'objectif de ces actions est de pouvoir protéger les populations piscicoles afin de redynamiser les stocks par l'amélioration des conditions de croissance et renforcer les potentialités de reproduction.

Tout en faisant coïncider la pratique de la pêche avec la préservation d'espèces et de faire évoluer les pratiques et les mentalités des pêcheurs.

EN PREMIÈRE CATÉGORIE

En 2012, la Fédération avait déjà mis initié une mesure de gestion sur la truite fario sur la rivière selle.

Cette mesure de non-prélèvement a été suivie par un réseau d'inventaires et il s'avère que la truite fario recolonise naturellement la rivière de l'amont vers l'aval, les densités obtenues sont intéressantes et non rien à envier à certaines autres rivières renommées.

Cette première de mesure de gestion efficace nous a encouragé à élargir le champ d'action.



Merci

12 AAPPMA du littoral à l'Avesnois ont été volontaires dans la mise en oeuvre de ce dispositif sur leurs lots de pêche. Nous les remercions grandement pour leur investissement dans la protection et la gestion des milieux aquatiques.

ÉTAPE 1

COMPRENDRE LE NO KILL

Voici les principaux éléments de cet arrêté :

- **Les sites NO-KILL et les espèces associées**

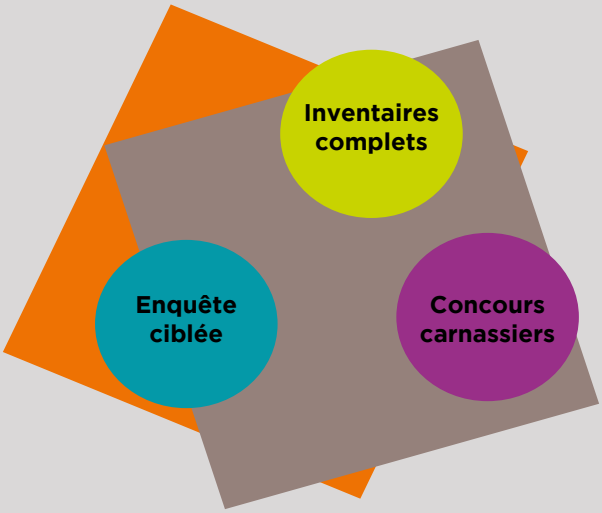
La remise à l'eau des espèces mentionnées est obligatoire, immédiate et doit être réalisée dans les meilleures conditions pour l'espèce afin de garantir sa survie.

- **Procédés et modes de pêche**

Sur ces sites, 4 lignes/pêcheur sont autorisées dont 2 max/pêcheur pour la capture des carnassiers. Particularité concernant l'étang Wagnier où 1 ligne/pêcheur est autorisée (étang destiné au float-tube)

- **Périodes de pêche**

La pratique de la pêche en NO-KILL sur ces sites est autorisée pendant la période d'ouverture de la pêche en 2ème catégorie conformément aux périodes indiquées par l'arrêté préfectoral réglementant la pratique de la pêche dans le département du Nord.



Comme toutes les mesures que nous mettons en place, un suivi scientifique est nécessaire afin d'évaluer l'efficacité de cette action. Ce suivi sera réalisé par la Fédération à travers différents outils, comme les inventaires par pêche électrique.

ÉTAPE 2

PÊCHEURS SENTINELLES

L'un des suivis phare de cette étude est la création d'un réseau de **"Pêcheurs sentinelles"**. Nous avons lancé une campagne de "recrutement", le 24 février 2020 sur notre page Facebook.

Pour devenir pêcheur sentinelle, il faut être un pêcheur No-Kill et pêcher principalement dans le Nord. Directement attaché à la Fédération, le pêcheur réalisera avec nous des études sur le suivi No-kill, en répondant à un questionnaire à chaque fin de partie de pêche et intégrera notre groupe de travail.

Chaque pêcheur sentinelle, inscrit dans cette démarche, peut à travers un questionnaire en ligne, renseigner ses résultats de sortie de pêche (lieu de pêche, temps de pêche, espèces NO KILL capturées, tailles etc.) et nous faire remonter les informations nécessaires à l'étude.

Pour s'inscrire, il suffit de demander à rejoindre notre groupe facebook "Groupe de pêcheurs sentinelles du 59". A ce jour, 225 pêcheurs se sont préinscrits et 82 font d'ores et déjà partie de l'équipe ! Nous avons besoin de toutes les forces vives, pour faire avancer cette étude et défendre la pêche en no-kill !

pecheurs sentinelles du 59



GESTION DE L'
ÉSOCICULTURE



La Fédération produit, depuis plus de vingt ans, au sein de la pisciculture située dans le sud de l'Avesnois, des juvéniles de brochets aussi appelés «fingerlings», à destination de ses AAPPMA.
Plusieurs étapes sont nécessaires au bon déroulement de la saison de production, la réussite de chacune conditionne le résultat de l'année.

1 Pêche des géniteurs de brochets - Etang du Pont de Sains

Une vingtaine de personnes ont participé à la récupération des géniteurs de brochets sur l'étang du Pont de Sains, réalisée le 21 février 2019. Au personnel et élus de la Fédération, se sont joints trois gardes pêche particulier d'AAPPMA Etroeungt/Grand Fayt/Pont sur Sambre, un salarié du ValJoly. Nous en profitons pour leur renouveler nos remerciements pour leur aide dans cette opération !

EN CHIFFRES

Nombre de poissons capturés :

58 femelles et **21 mâles de brochets** et **11 géniteurs de carpes**. 6 grosses femelles ont été remises immédiatement à l'eau puisqu'elles avaient déjà pondu.
A cela, s'ajoute environ **50kg de poisson fourrage** déversés dans les bassins des géniteurs de brochets.

Les géniteurs femelles ont retrouvé leur étang de stabulation à la suite de leur jour de ponte alors que les mâles sont remis en fin de période de reproduction.
3 mâles et 3 femelles ont été remis dans le petit bassin d'Eppe Sauvage en reproduction naturelle aménagée (RNA) puis dans l'étang du Pont de Sains à la suite de la récupération des fingerlings courant mai.





2 Reproduction :

La reproduction artificielle a réellement débutée le 4 mars hormis pour un poisson à la suite de la pêche d'étang et s'est étalée jusqu'au 21 mars.
45 femelles ont donné des ovules ; 8 d'entre elles ont eu une ponte partielle. Leur qualité d'ovules était bonne dans l'ensemble. Le poids d'ovules total récupéré avoisine les 14 kilogrammes.
Aussi, 907 834 vésicules résorbées (VR) ont été sorties du bâtiment d'élevage.



3 Suivi d'élevage :

Cette saison s'est déroulée relativement normalement malgré une mortalité subite de 7 bouteilles d'œufs simultanée au bout de trois jours d'incubation en début d'élevage sans raison particulière apparente. Soit environ 30 000 œufs perdus.

La production de vésicules résorbées a permis d'aleviner correctement les différents bassins de grossissement afin d'obtenir des fingerlings. Mais aussi de pouvoir aleviner différents lieux publics du département.

Au total, ce sont 30 416 fingerlings qui ont été produits à la suite de la phase de grossissement et distribués sur l'ensemble du département.

Année	2019	Total depuis 2004
Nombre d'œufs produits (en g)	13 960	261 384
Nombre d'œufs (à l'éclosion)	980 216	15 122 430
Nombre de vésicules résorbées total	907 834	12 775 658
Nombre de vésicules résorbées alevinées sur les étangs fédéraux	436 568	5 862 598
Nombre de vésicules résorbées mises en bassins de grossissement	471 266	6 725 092
Nombre de fingerlings récupérés sur les bassins de Glageon et du Pont de Sains	30 416	429 308

4 Répartition, grossissement et distribution des fingerlings aux AAPPMA :

L'ensemble du personnel a participé aux préparatifs et livraisons afin de doter toutes les AAPPMA, en fait la demande. Le nombre de fingerlings distribué a été généralement supérieur à celui initialement prévu. Les dotations ont été réalisées le 26 avril ainsi que les 13, 14, 15 mai.

Agrément sanitaire

«La mise sur le marché d'animaux d'aquaculture avec ou sans but lucratif est une activité soumise à l'obtention d'un agrément zoosanitaire dès lors qu'elle entraîne un risque de propagation des maladies des animaux aquatiques.» (source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

La Fédération a donc rédigé et déposé un dossier d'obtention de numéros d'agrément zoosanitaire pour ses trois sites piscicoles de production, à savoir :

- Centre d'ésociculture
- Le Pont de Sains
- Etang de la Forge (Glageon)

Ces numéros nous sont parvenus en cours d'année 2019.

Qualification de l'élevage

Parallélement, la Fédération s'est lancée dans une procédure visant à protéger une zone de pisciculture et sa production piscicole en zone indemne de NHI et SHV.
Au cours de l'année 2019, deux lots de poissons ont été élevés dans le but d'être sacrifiés pour les analyses laborantines. Un premier lot de 80 vésicules résorbées provenant du centre d'ésociculture au mois de mars puis un lot de jeunes brochets d'au moins six mois provenant du site du Pont de Sains.
Le deuxième lot a donc été élevé dans les bassins de grossissement du Pont de Sains et récupéré au mois de septembre.

Suivi des populations
ANGUILLE

Depuis 2010, la Fédération réalise le suivi des populations d'anguilles sur le département du Nord. Il est conduit à travers un réseau d'inventaire, décliné par grands bassins sur une période de rotation de 3 ans.
Le premier suivi est réalisé, de 2010 à 2012, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) et des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER). Le second et le troisième suivi, de 2013 à 2015 et de 2016 à 2018, sont réalisés avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), la région Hauts-de-France et la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).



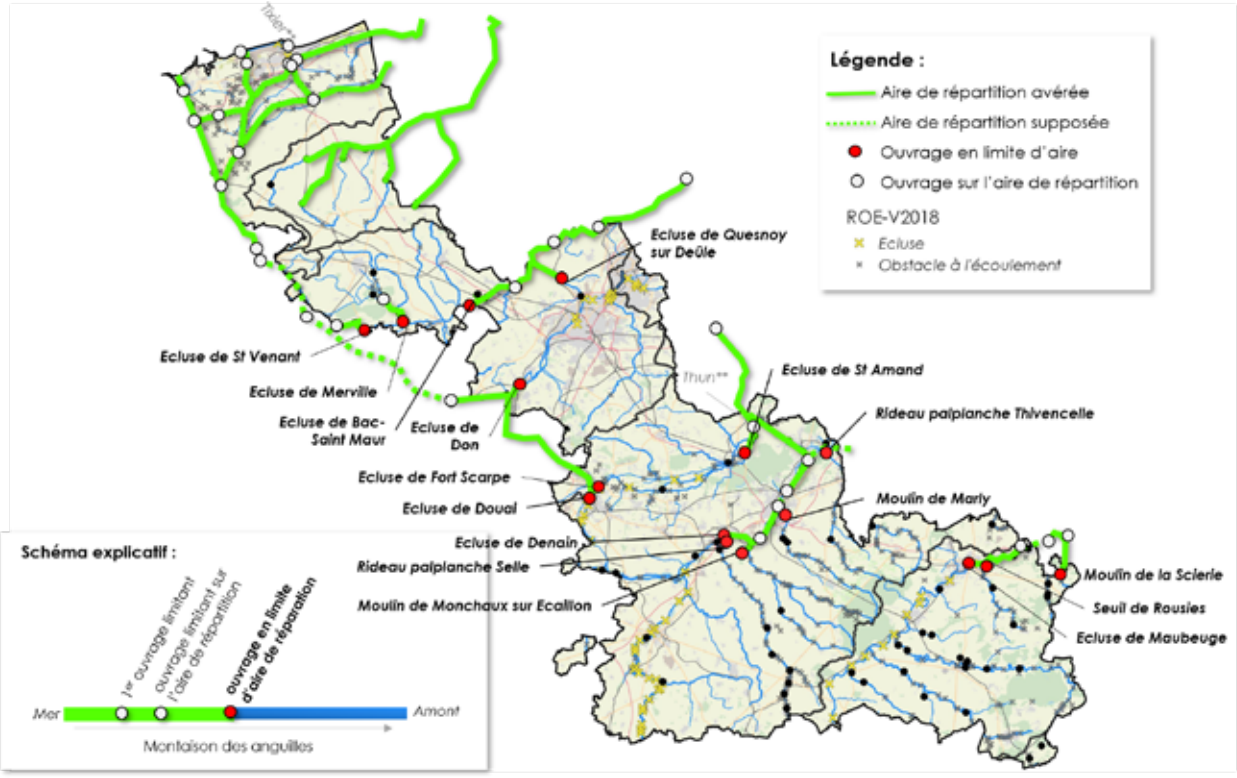
Figure 1 : Pêche électrique



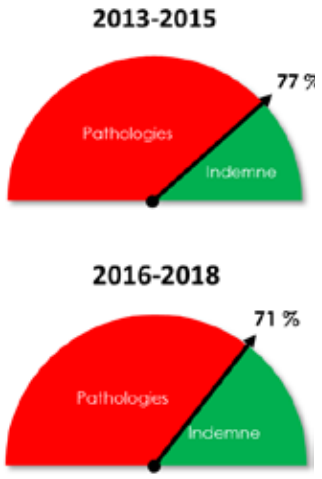
Figure 2 : Flottang

RÉSULTATS DES SUIVIS

L'anguille est présente sur tous les grands bassins du département. On notera l'apparition d'individus en aval de la Sambre et sur la Hante, probablement issus des repeuplements belges. On remarque également une baisse de l'aire de repartition au niveau de la Scarpe et du canal du Nord. L'ensemble des ouvrages présents sur le réseau limite la colonisation des anguilles sur le département.



Carte des ouvrages en limite d'aire de répartition (ronds rouges)

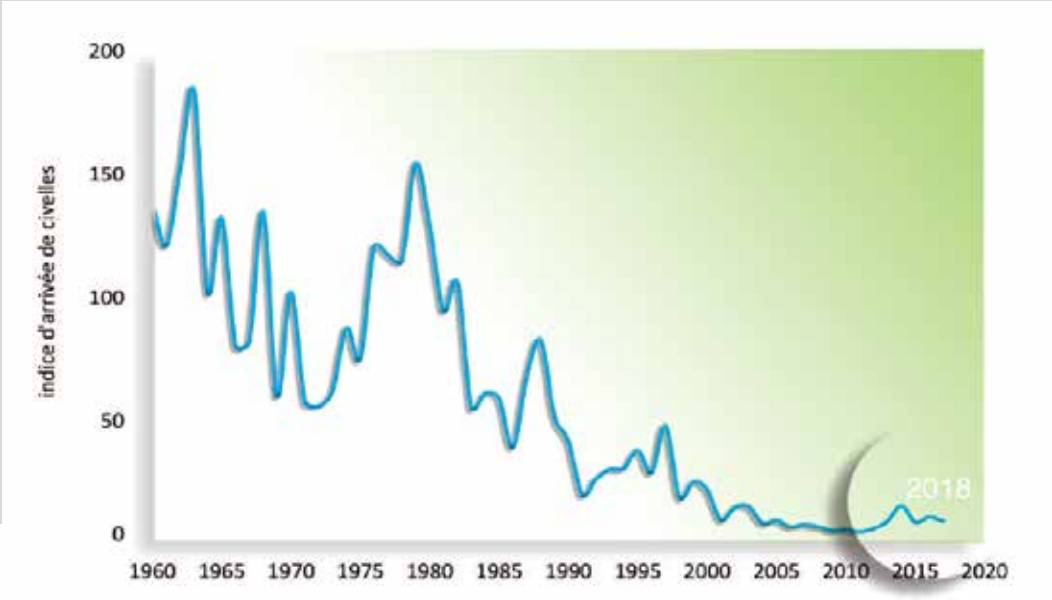


Proportion d'anguilles présentant au moins une pathologie sur les stations de suivi

Concernant les fronts de migration, ceux-ci ont peu évolué sur le département. L'augmentation du front de colonisation sur le littoral est notamment due à une augmentation des efforts de prospection (mise en place des flottangs sur les Flandres).

Dans le cadre de nos stations de suivi, on observe une augmentation des captures sur les Flandres et Lys-Deûle-Marque et une diminution sur l'Yser. Comme pour les suivis antérieurs, la plus grande population d'anguilles se trouve sur les Flandres. La population d'anguilles dans le Nord est en place, c'est-à-dire dominée par des anguilles entre 300 et 450 mm.

On notera cependant un rajeunissement de la population avec l'augmentation des captures des anguilles < 30 cm. Les taux de pathologie ont diminué, mais restent élevés sur ce suivi : 71%. Les érosions et les hémorragies restent les 2 pathologies les plus observées.



Indice de recrutement (AFB Plaquette anguille 2018))

DÉCLIN DE L'ANGUILLE

Concernant les pressions exercées sur l'espèce dans le département du Nord, celles-ci sont :

- le mauvais état écologique et chimique des masses d'eau du département.
- la présence d'obstacles à la migration des anguilles.
- la mauvaise qualité des habitats : dégradation des berges, chenalisation…
- le braconnage.

Malheureusement, encore trop peu d'actions sont réalisées dans le département en faveur des populations d'anguilles. Pour rappel, autrefois classée comme espèce nuisible, jusqu'en 1984, l'anguille européenne (Anguilla anguilla) est aujourd'hui considérée comme une espèce en danger critique d'extinction dans « le Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce » (UICN, 2009). Elle connaît un effondrement de sa population depuis les années 80 soit une baisse de près de 90% du recrutement.

Zoom sur la REPRODUCTION

LE BROCHET

En 2019, le protocole de suivi des frayères restaurées a été effectué sur les frayères de :

- Marpent (Sambre)
- Marpiniaux (Sambre)
- La Traitoire
- La Gorgue (Lys)

Quatre autres frayères restaurées ont été prospectées sans faire l'objet du protocole :

- Erquinghem,
- La Mare à Goriaux,
- Thun-St Amand
- Millonfosse.

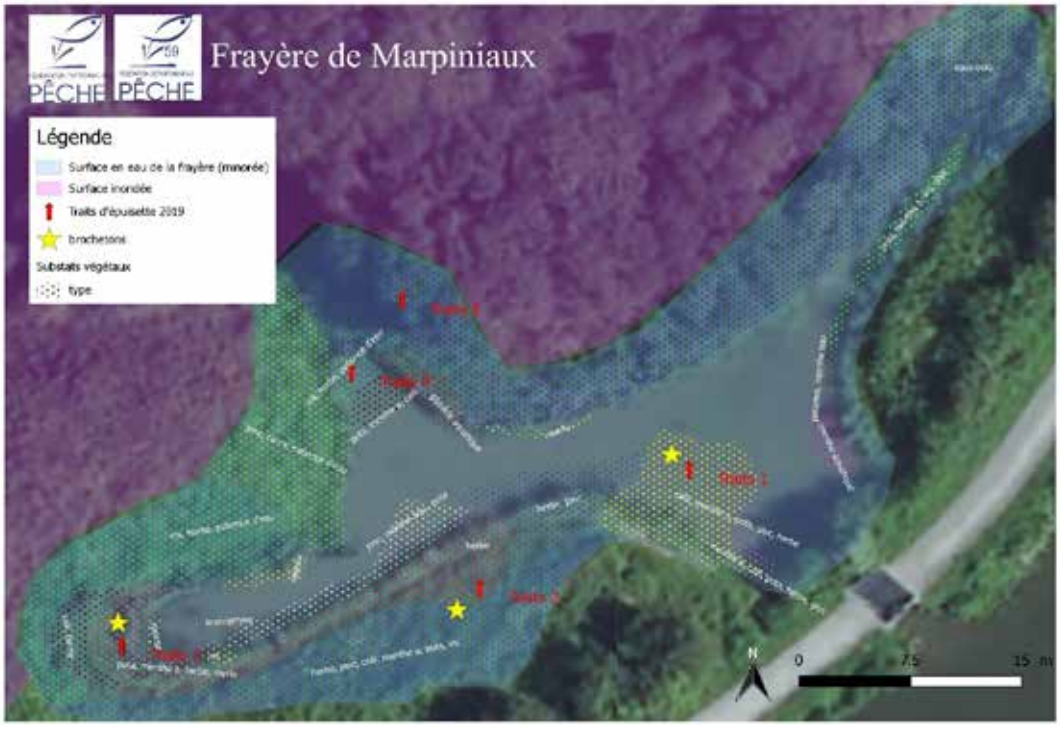
La présence de brochetons a été confirmée par le protocole sur les frayères de Marpiniaux, la Traitoire et la Gorgue.

Ont été prospectés également sur la Sambre des milieux naturels sans mettre en évidence la reproduction de l'espèce :

- Un fossé du Marais des Étoquies à Landrecies
- Des fossés et bras morts à proximité du lieu-dit Les Basses Pâtures à Maroilles
- Une anse du contre-fossé au lieu-dit les Trayeuses à Maroilles
- Le contre-fossé de la Sambre à l'écluse de Sassegnies









Durant l'hiver 2018/2019, 64 km de cours d'eau ont été parcouru dans le cadre du suivi de la reproduction de la Truite fario.

Le suivi a été réalisé sur le territoire de l'Avesnois afin d'avoir une connaissance sur l'ensemble des cours d'eau dont le profil hydrologique est favorable à la reproduction salmonicole. Les efforts de prospection ont été concentrés directement sur les zones de radiers favorables recensés les années précédentes. Par comparaison aux années précédentes, où la prospection était réalisée sur l'ensemble du linéaire. Sur les 19 cours d'eau prospectés, seuls 3 connaissent une ponte significative et 3 autres une ponte plutôt faible. Aucun nid de truite fario n'a été observé sur 9 d'entre eux.

D'après les recensements des années précédentes, les pontes sont en régression sur la Tarsy, le Rieu Trouble, le Ruisseau des Anorelles et l'Écaillon amont en forêt de Mormal, démontrant que les cours d'eau de moindre débit semblent avoir été impactés par la sécheresse des années précédentes.

La majorité des cours d'eau sont touchés par un important colmatage des frayères, provenant entre autres de l'érosion des sols (exploitation agricole, piétinement bovin..) et des retenues d'eau (barrage, étang...). De plus, de nombreux ouvrages entravent encore à la migration des géniteurs en période de reproduction.

Il existe de nombreuses surfaces favorables à la reproduction sur le ruisseau des Harpies. Etant donné qu'une population de Truite fario est présente sur l'Écaillon, il semble important de poursuivre les efforts pour rétablir la continuité écologique sur cet affluent ainsi que pour limiter les apports de sédiments.

NIDS DE PONTE

Pour cette saison, un total de 290 nids de ponte a été localisé, dont la majeure partie sur la Selle et la Solre, puis, dans une moindre mesure, sur la Thure, la Hante, l'Écaillon et la Trouille. La Rhonelle, l'Hogneau et l'Helpe Majeure amont présentent une reproduction nulle, situation semblable aux ruisseaux.

Si les pontes sont bien présentes sur la Selle, la Solre et la Thure et la Hante, les autres cours d'eau connaissent une ponte très faible voire nulle. Les cours d'eau comme la Rhonelle, l'Aunelle, la Tarsy disposent pourtant de nombreux radiers avec une granulométrie favorable au frai, mais ils sont très touchés par le colmatage du substrat. L'Écaillon est également assez colmaté et perturbé par l'anthropisation.

La granulométrie de la majeure partie des radiers prospectés sur l'Hogneau n'est pas favorable à la reproduction de l'espève, le substrat est souvent trop grossier pour être mobilisé lors de la ponte.

Les ruisseaux prospectés sont favorables mais très colmatés eux aussi, touchés fortement par le piétinement bovin (Chevireuil, Harpies, St Georges, Baives).

Il semble que les populations de truite et leur reproduction y aient été perturbées par les étiages sévères des étés 2016 à 2018 durant lesquels certains étaient en assec (affluents de l'Helpe Majeure amont, Rieu trouble, Écaillon amont, Anorelles...). Le Rieu Trouble, en Forêt Domaniale du Val Joly, est très impacté par de nombreux embâcles, dû aux coupes sylvicoles. Aucune ponte n'a été observée cette année pour ce ruisseau. En Forêt de Mormal, à l'amont de l'Écaillon, les pontes sont de plus en plus rares depuis 2015, avec seulement deux nids recensés cette saison.

Les Anorelles est impacté régulièrement par des rejets de sédiments provenant des étangs en amont. Le ruisseau du Petit Moulin présente des zones de radiers avec une granulométrie favorable, décolmaté régulièrement par l'AAPPMA, mais aucune ponte n'a été observée par les techniciens.

Le ruisseau de Bavay présente des belles gravières, mais la prospection est rendue impossible par les rejets de la carrière de Bellignies (MES de la carrière : eau fortement turbide de couleur grise).

RECRUTEMENT ANNUEL EN TRUITELLES

En mettant en place la méthode des IPA truitelles, nous sommes en mesure d'évaluer la réussite effective de la reproduction de l'hiver précédent, intégrant les phases biologiques cruciales (incubation des œufs, éclosion et survie des larves et des alevins).



Réintroduction du HOTU



En septembre dernier, la Fédération a procédé à une translocation d'individus de Hotu entre le département des Ardennes et l'Helpe Majeure.

Cette espèce est caractéristique de la zone à barbeau et peut remonter jusque dans la zone à ombre. C'est vraisemblablement le cas sur l'Helpe Majeure entre la confluence avec la Sambre et le barrage du Val Joly, où l'espèce est historiquement présente mais n'a plus été échantillonnée lors de nos différents inventaires piscicoles depuis 2012.

Le Hotu est une espèce particulièrement sensible à la fragmentation des cours d'eau et une remontée de la population à l'issue de différents projets de restauration de la continuité écologiques réalisés en 2014 par le SMAECEA* était attendue, or ce ne fut pas le cas. Des prélèvements d'ADN environnemental en 2017 n'avaient pas pu mettre en évidence la présence de l'espèce. Ainsi une disparition pure et simple de l'espèce était à craindre.

En parallèle de ces recherches, nous avions lancé une enquête auprès des pêcheurs (newsletter d'avril 2018) et avions eu l'agréable surprise d'avoir eu 2 retours de capture d'individus sur l'Helpe Majeure et l'Helpe Mineure, information confirmée peu de temps après lors d'une pêche électrique. L'espèce n'a pas disparu de nos cours d'eau, mais la population semble être à un niveau très bas et visiblement très concentrée géographiquement; rendant cette population relictuelle particulièrement vulnérable et précaire. En réponse à ce constat, le projet s'est transformé en opération de soutien de population par translocation d'individus (déplacement d'individus dans un même bassin) d'une population stable.

Pour ce faire, il a été souhaité travailler à partir d'une population du bassin de la Meuse (pour des raisons génétiques).

Un arrêté préfectoral nous autorisant à transporter vivant du poisson a été nécessaire dans le département des Ardennes. Une pêche électrique a été réalisée avec nos collègues ardennais et ce sont finalement 82 individus de Hotu (entre 380 & 490mm) qui ont été déplacés et remis dans les eaux courantes de l'Helpe Majeure.

Le transport et la remise à l'eau s'est particulièrement bien passé pour l'ensemble des individus qui dès les premières minutes ont su retrouver très rapidement un comportement naturel et un rassemblement en banc sur des zones refuges. Néanmoins l'opération ne sera réellement une réussite que lorsque la population se sera véritablement implantée.

Pour suivre cette opération, plusieurs suivis seront en 2020 :

- Recherche visuelle d'individus sur les plats courants au droit de la remise à l'eau lors de la période propice à la reproduction de l'espèce juste avant la reproduction de l'espèce Barbeau (Barbus barbus)
- Observation de jeunes de l'année (0+) lors des inventaires de type IPA réalisés à l'été sur différents plats courants de l'Helpe Majeure notamment.

Nous remercions les services de la DDTM 59, de la DDT 08, de l'Agence Française de la Biodiversité, du Service de la Pêche (Service Public de Wallonie), ainsi que la Fédération de Pêche et de Protection du milieu Aquatique des Ardennes et les 2 pêcheurs nous ayant fait un retour à notre enquête sur le Hotu.

Les points clés

Les points clefs à venir de la réussite de cette opération de soutien de population sont :

- La survie des individus lors des crues hivernales
- La bonne alimentation automnale et la prise de réserve suffisante pour passer l'hiver et permettre un développement optimal des gonades
- La reproduction effective des individus dès 2020 sur les plats courants présents sur l'Helpe Majeure. Les plats courants au droit de la remise à l'eau sont fonctionnels pour l'espèce barbeau et nous partons de l'hypothèse selon laquelle les hotus reviendront sur ces derniers pour frayer au printemps.

* Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

Sur la Sambre
HYDROCOTYLE

Depuis 2016, la présence de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule est observée sur la Sambre et notamment au sein de la frayère de Marpent. Des premiers chantiers d'arrachage ont été réalisés en interne et en partenariat avec le LEGTA de Sains du Nord, permettant ainsi de contenir la propagation de cette espèce invasive.

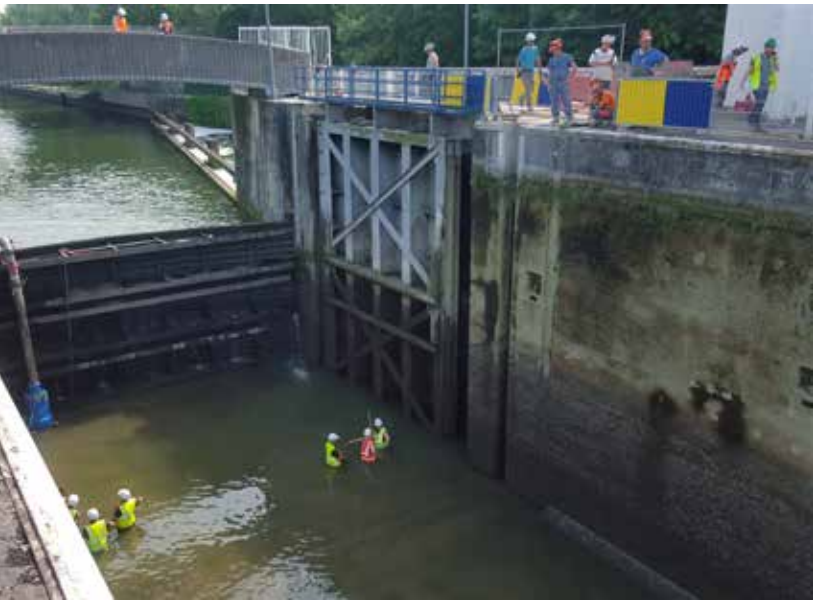
Les conditions climatiques exceptionnellement chaudes de 2018 ont entrainé une colonisation importante de l'Hydrocotyle (et de la Jussie), couvrant la frayère à quasiment75%.L'été2019aconnudesrecordsdechaleur... La colonisation de ces deux espèces a complétement explosé et nous constatons de nouveaux sites touchés.

Aussi, le pôle technique est intervenu pour mener une action d'arrachage et retrait de cette espèce invasive sur des sites présentant un intérêt particulier pour l'espèce brochet.

Cette opération a été réalisée avec l'AAPPMA de Noyelles sur Sambre et l'aide technique de la commune. Cette opération curative a été réalisée sur un linéaire de cours d'eau nouvellement colonisé afin d'éviter que l'espèce ne se disperse sur tout le réseau hydrographique de la Basse Maroilles.



Réalisation d'une
PÊCHE DE SAUVETAGE



Chaque année, en période estivale, les Voies Navigables de France procédent à des travaux et des réfection d'écluse. Entre le 17 juin et le 16 juillet 2019, ils ont entamé des travaux de réfection de l'écluse du Grand Carré située sur le canal de la Deûle. Aussi, le pôle technique a été missionné pour réaliser une pêche de sauvetage afin d'extraire les poissons piégés dans l'écluse. Cette opération a été réalisée le 18 juin 2019.

Ces opérations demandant des moyens humains importants, nous avons pu bénéficier du soutien de bénévoles du territoire. Et nous remercions grandement Benjamin et Éric, respectivement gardes-pêche des AAPPMA de Roubaix et Lille Unis, pour l'aide apportée à l'équipe, lors cette mission.

Etat d'avancement du PDPG 2.0



PDPG de 2005

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) en vigueur a été finalisé en 2005 sur la base des données existantes à l'époque et celles recueillies par le partenariat entre l'équipe du Conseil Supérieur de la Pêche (nouvellement Office Français de la Biodiversité - OFB) et les techniciens de la Fédération.

Ce document cadre en interne a permis entre autre la réalisation de projets de restauration des milieux aquatiques, de mettre en œuvre plusieurs Plans de Gestion Piscicole (PGP) d'AAPPMA mais également d'affiner la connaissance biologique autour principalement des 2 espèces repères que sont le brochet et la truite fario.

L'objectif visé était :

1) de protéger l'existant et de ne pas dégrader d'avantage les contextes piscicoles
2) d'améliorer l'état des contextes par des actions de restauration des milieux et de gestion durable et connexe de la ressource piscicole.

En parallèle les missions de connaissance sont venues parfaire nos données biologiques pour affiner le diagnostic initial mais aussi pour suivre les évolutions (positives ou négatives). En externe, le PDPG se devait d'être une référence technique incontournable en matière de gestion piscicole en étant pour tout ou partie intégré dans différents documents cadres (SDAGE, SAGEs, PLAGEPOMI,...) ou encore dans des documents de planification opérationnels tels que les plans décennaux d'entretien et de restauration des différents EPCI.

15 ans plus tard, il nous a paru opportun et nécessaire de réactualiser ce document car le cadre législatif et réglementaire a évolué, une nouvelle méthodologie nationale existe et la connaissance des milieux et des espèces est plus étayée.

PDPG de 2.0

Lancée fin 2015, la conception du dossier est en cours et les premières phases d'expertises ont été réalisées sur la base de l'exploitation des données piscicoles existantes et compilées dans notre base de données ACCESS.

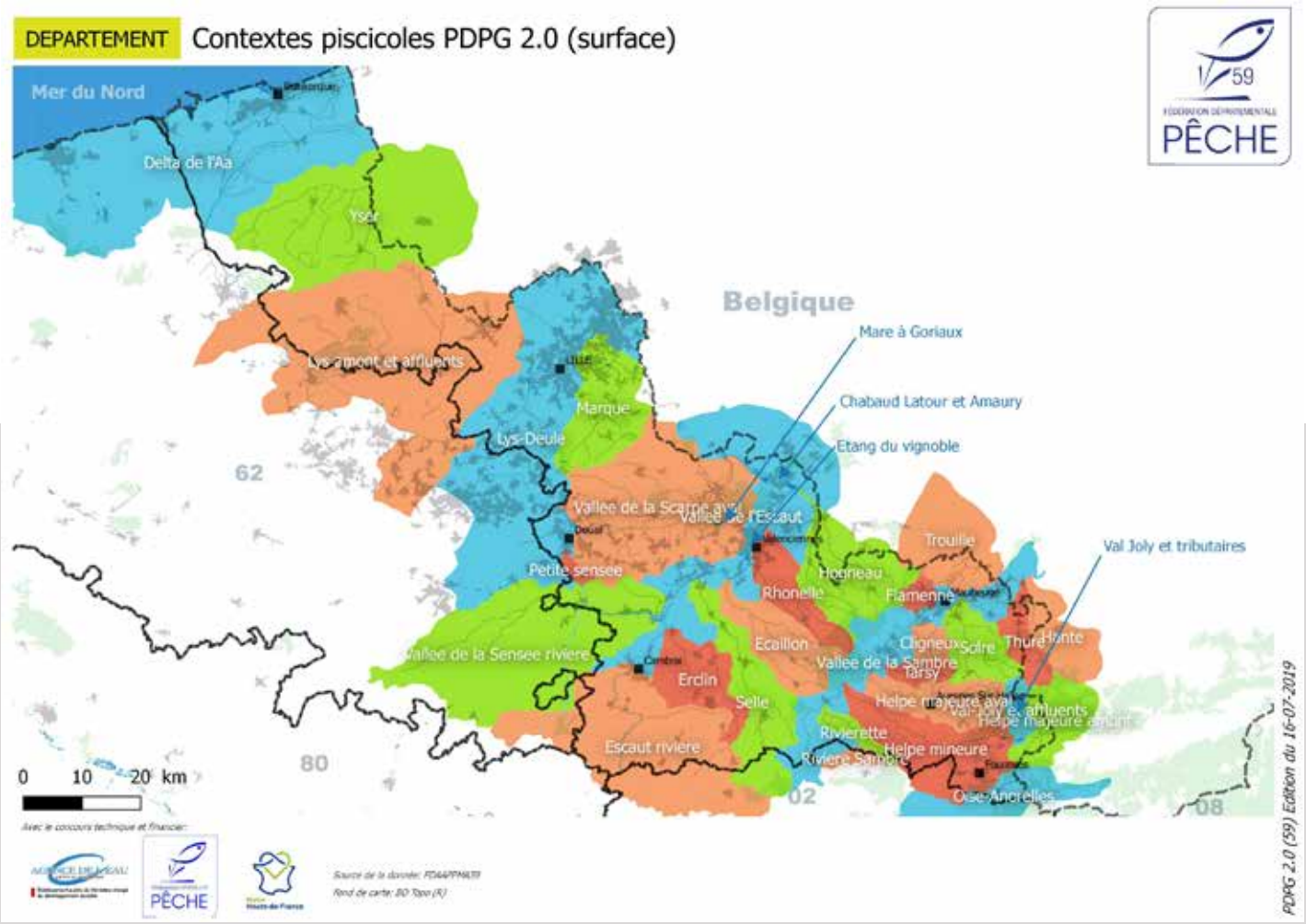
En effet, plusieurs années ont été nécessaire pour compiler les données, les analyser et expertiser ainsi que pour rédiger le document opérationnel reprenant :

- la méthodologie
- sur chaque contexte, les principaux éléments du diagnostic, les facteurs limitants, les actions proposées et hiérarchisées, le type de gestion préconisé.

Une présentation synthétique sous forme de « fiche contexte » est en cours de rédaction. En complément une présentation des contextes avec l'historique de la gestion menée (piscicoles et travaux effectués) les 15 dernières années permet de mettre en évidence les évolutions, les dynamiques locales et vers quelle tendance évolue le contexte. Annexé à cette fiche contexte différents éléments sont présentés (listing des inventaires piscicoles, frayères, aire de répartition des espèces piscicoles...)

Une synthèse à l'échelle du département a également prévue, présentant les contextes dans leur fonctionnalité, les grand facteurs limitants et leur poids respectifs, les propositions d'actions regroupées par thème, les modalités de gestion...

L'ensemble du travail effectué et sur la base de ce document technique, la Fédération pourra élaborer sa propre stratégie politique en interne vis-à-vis des propositions d'actions milieu du PDPG (financements, maîtrise d'ouvrage, appui technique...)



Pour autant, le PDPG n'est pas un document qui a vocation à rester en interne au sein des fédérations. Au contraire, il sera communiqué largement auprès de nos partenaires techniques mais aussi et surtout auprès de nos AAPPMA gestionnaires de milieux aquatiques, qui vont réaliser leurs Plans de Gestion Piscicole sur la base des conclusions du PDPG.

Pour ?

UN GUIDE SUR LES BONNES PRATIQUES DE REPEUPLEMENT

A l'avenir, nous proposerons aussi un guide pratique et applicable sur les bonnes pratiques du repeuplement :

Comment repeupler ?, Quoi repeupler ? Quand repeupler ? Où repeupler ? Quelle(s) technique(s) utiliser ? Quelle quantité ? Quelle qualité ? …

Ce guide ne se voudra pas incitatif quant aux rempoissonnements. Au contraire, nous chercherons à proposer à nos associations un outil leur permettant de rendre le plus efficient possible les rempoissonnements réalisés avec le minimum d'impact sur les milieux et les espèces.

Il sera à destination de nos AAPPMA mais plus largement à l'ensemble des détenteurs de droits de pêche (L'obligation de gestion piscicole et la mise en œuvre de PGP ne concernent pas exclusivement les structures associatives de pêche de loisir, mais également tout propriétaire riverain, et les associations de pêche privées).

Sur la base de ce guide technique, la Fédération pourra élaborer sa propre stratégie politique en interne vis-à-vis des actions de repeuplement et notamment les attributions de subventions.

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemins des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com



Réalisation : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Impression : Tanghe Printing – Papier recyclé, encre végétale •
Crédits photographiques : Victor Nowakowski, Laurent Madelon, FNPF, FDAAPPMA 59, AAPPMA

MERCI A NOS PARTENAIRES